

LES LUTTES DE LA VIA CAMPESINA POUR LA RÉFORME AGRAIRE, LA DÉFENSE DE LA VIE, DE LA TERRE ET DES TERRITOIRES





La Vía Campesina

Mouvement paysan international

Secrétariat international:

Stand No 197A, Smuts Road Prospect

Waterfalls – Harare- Zimbabwe

e-mail : viacampesina@viacampesina.org

website : www.viacampesina.org et tv.viacampesina.org

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 01 | INTRODUCTION ET RÉSUMÉ EXÉCUTIF..... | 03 |
| | Pourquoi est-il urgent d'engager une réforme agraire intégrale et populaire ?..... | 04 |
| | Le cadre conceptuel : qu'est-ce que la réforme agraire intégrale et populaire ?..... | 05 |
| | Structure de la présente publication..... | 06 |
| 02 | LECTURE DU CONTEXTE ACTUEL : LA MAINMISE DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE S'ACCÉLÈRE..... | 07 |
| | Les origines historiques : la longue lutte pour les réformes agraires..... | 08 |
| | Quel est le degré de concentration des terres aujourd'hui ?..... | 11 |
| | L'accélération de l'accaparement des terres..... | 12 |
| | Quelle est l'ampleur de l'accaparement des terres ?..... | 13 |
| | Des petites exploitations exclues des marchés..... | 15 |
| | Quels sont les problèmes qui se posent pour les mers, les eaux intérieures et les mangroves ?..... | 15 |
| | Qui sont les acteurs de l'accaparement des territoires ?..... | 16 |
| 03 | LES POLITIQUES QUI FAVORISENT LA MAINMISE DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE?..... | 17 |
| | Les réglementations favorisant la marchandisation de la terre..... | 18 |
| | Les réglementations favorisant l'accaparement des eaux intérieures et maritimes..... | 18 |
| | Les réglementations favorisant la privatisation des semences..... | 19 |
| | Les traités de libre-échange et la protection des investissements..... | 20 |
| | L'économie verte et les mécanismes REDD et REDD+..... | 21 |
| | Les politiques agricoles favorisant les grandes plantations et l'agroindustrie..... | 21 |
| | La criminalisation et les expulsions forcées..... | 24 |
| | Les conséquences sur l'alimentation et les territoires..... | 27 |
| 04 | UN PROCESSUS COLLECTIF : ÉTAPES HISTORIQUES ET DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE LA VÍA CAMPESINA POUR UNE RÉFORME AGRAIRE INTÉGRALE ET POPULAIRE..... | 29 |
| | 1993 : fondation de La Vía Campesina..... | 30 |
| | 1999 : la Campagne mondiale pour la réforme agraire..... | 30 |
| | 2003 : le rôle des femmes dans la réforme agraire et le féminisme paysan et populaire..... | 31 |
| | 2006 : Porto Alegre, le territoire comme objet de la lutte..... | 33 |
| | Régimes fonciers publics, communaux, individuels ou en coopérative ?..... | 35 |
| | 2007 : Nyéléni, l'élargissement du mouvement pour la souveraineté alimentaire et les relations rural-urbain..... | 36 |
| | L'agroécologie comme objectif et stratégie..... | 36 |
| | 2011 et 2012 : la lutte contre l'accaparement et le changement de perception du rôle de l'État..... | 37 |
| | 2016 : Marabá, la réforme agraire populaire..... | 39 |
| | Les jeunes dans la lutte pour la réforme agraire..... | 40 |
| 05 | LES STRATÉGIES : RÉSISTANCE, ACTION ET PRAXIS DANS LES TERRITOIRES, PLAIDOYER ET COMMUNICATION..... | 43 |
| | L'action populaire et la construction d'alternatives démocratiques..... | 44 |
| | Communication et recherche..... | 44 |
| | Plaidoyer national et international..... | 45 |
| 06 | CONCLUSIONS : VERS LA CONVERGENCE DES LUTTES POUR UNE RÉFORME AGRAIRE INTÉGRALE ET POPULAIRE EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !..... | 49 |
| | Liste bibliographique pour aller plus loin..... | 52 |

LISTE DES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1: *Réforme agraire traditionnelle et réforme agraire populaire*

ENCADRÉ 2: *La Banque mondiale et la « réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché »*

ENCADRÉ 3: *Fermes paysannes en comparaison avec l'accès à la terre par région"*

ENCADRÉ 4: *Définition de l'accaparement des terres*

ENCADRÉ 5: *Experiencia en Malí: El acaparamiento de territorios y la reforma agraria entendida como la defensa del territorio y de los derechos consuetudinarios*

ENCADRÉ 6: *Les alliances de promotion des politiques favorisant l'accaparement des territoires*

ENCADRÉ 7: *L'expérience en Roumanie : l'accaparement des terres et la politique agricole commune de l'Union européenne*

ENCADRÉ 8: *L'expérience en Colombie : les paysan-ne-s expulsé-e-s de force pour faire place aux monocultures et à l'extraction minière*

ENCADRÉ 9: *Palestine : les conséquences de l'occupation et la Palestine aux paysan-ne-s*

ENCADRÉ 10: *L'expérience en Afrique de l'Ouest : les femmes dans les systèmes coutumiers*

ENCADRÉ 11: *L'expérience en Turquie : les femmes dans l'agriculture*

ENCADRÉ 12: *La déclaration du Forum « Terre, territoire et dignité »*

ENCADRÉ 13: *L'expérience en Indonésie : les conséquences des traités de libre-échange, les mécanismes REDD et la criminalisation des organisations*

ENCADRÉ 14: *L'expérience au Brésil : pourquoi la réforme agraire intégrale doit-elle être populaire ?*

ENCADRÉ 15: *L'expérience en Équateur : défendre les territoires en s'appuyant sur le « penser collectif »*

ENCADRÉ 16: *L'expérience en Turquie : la réforme agraire comme redynamisation de la culture rurale*

ENCADRÉ 17: *L'expérience au Zimbabwe : une redistribution des terres grâce à la pression exercée par des occupations massives*

Introduction et résumé exécutif

FACE AUX CRISES ACTUELLES CONCERNANT L'ALIMENTATION, LE CLIMAT, LA PAUVRETÉ, LA FINANCE, L'ÉCONOMIE ET LA DÉMOCRATIE, IL EST PLUS URGENT QUE JAMAIS D'OPÉRER UN CHANGEMENT MASSIF AU NIVEAU DU SYSTÈME AGRO-ALIMENTAIRE EN PLACE.

Dans une optique de renforcement de la convergence des luttes, la présente publication entend démontrer qu'une réforme agraire intégrale entre les mains des populations et inscrite dans la souveraineté alimentaire constitue le fondement nécessaire à un tel changement.

Les luttes, les stratégies de lutte et les concepts ont beaucoup évolué au sein du mouvement La Via Campesina. Cette évolution est le résultat du contexte actuel, d'une part, mais aussi des processus collectifs et d'une construction partant de la base et des territoires riches d'une grande diversité historique, culturelle, politique et économique.

POURQUOI EST-IL URGENT D'ENGAGER UNE RÉFORME AGRAIRE INTÉGRALE ET POPULAIRE ?

Aujourd'hui, partout dans le monde, les paysans et paysannes, les peuples autochtones, les travailleurs et travailleuses agricoles, les sans terre, les hommes et femmes pratiquant la pêche artisanale, les consommateurs et consommatrices, les femmes et les jeunes sont confrontés à des défis majeurs.

Dans toutes les régions du globe, les populations ressentent toujours plus l'imposition croissante de modèles financiers et de marché sur les moindres aspects de leur vie. La soumission aux intérêts du capital a entraîné une accélération de l'extractivisme (recouvrant l'agriculture, l'élevage et la pêche industriels, l'exploitation minière à grande échelle, les méga-projets comme les barrages hydroélectriques, les champs de panneaux solaires à grande échelle, le tourisme et les projets d'infrastructure) et de l'accaparement massif des territoires ainsi que du changement de l'affectation des sols. De plus en plus, le contrôle sur les biens communs, essentiels à la vie de l'humanité et de la nature, est concentré entre les mains de quelques acteurs privés jouissant d'un accès très large au capital, avec des conséquences catastrophiques pour les populations et leurs droits. Qui plus est, les hommes et les femmes engagés dans la production à petite échelle se retrouvent exclus en raison de la concentration extrême des marchés (intrants et commercialisation des produits). Ces processus touchent les femmes et les jeunes de façon disproportionnée. Les crises alimentaires, climatiques, environnementales, économiques et démocratiques frappant l'humanité toute entière montrent clairement qu'une transformation du modèle agricole et alimentaire actuel est indispensable.

Dans beaucoup d'endroits, les populations qui luttent et résistent contre ce modèle de « développement » font face à une criminalisation massive, donnant lieu à des procédures judiciaires, des emprisonnements, des actes de violence de la part des forces de sécurité publique ou privée et même des assassinats. Il ne s'agit pas d'« événements » occasionnels mais bien d'un phénomène que signale la quasi-majorité des organisations. En ce sens, les États manquent à leur devoir de protéger les populations

contre de tels abus et s'avèrent, au contraire, des acteurs importants dans l'avancée de ce modèle.

Loin d'être un « phénomène naturel » de la mondialisation, ces effets sont en fait les conséquences d'un cadre politique répondant au modèle de la croissance continue. La présente analyse décrit, entre autres, la marchandisation grandissante des terres et de l'eau qui favorise l'accaparement ; les politiques qui encouragent la privatisation des mers et des eaux intérieures ; la privatisation des semences, par le biais des brevets et des droits accordés aux obtenteurs, et les politiques relatives à l'agriculture et à l'élevage qui favorisent la production à grande échelle. Les traités de libre-échange et de protection des investissements viennent cimenter ces politiques.



CADRE CONCEPTUEL : QU'EST-CE QUE LA RÉFORME AGRAIRE INTÉGRALE ET POPULAIRE ?

Pour autant, les luttes se sont renforcées à l'échelle locale et internationale et une multitude d'expériences et de mouvements de résistance ont réussi. Les processus portés par La Via Campesina, en tant que mouvement social international, ont permis, à travers l'échange d'expériences entre organisations et mouvements sociaux, de consolider les luttes menées par ces derniers, d'approfondir l'analyse de ces politiques ainsi que leurs mécanismes, et de développer des propositions et des projets collectifs.

Le nouveau contexte, marqué par une accentuation du capital dans les campagnes ainsi que par une nouvelle alliance d'acteurs nationaux et internationaux, et la pratique permanente de l'échange des expériences et du dialogue des savoirs ont conduit à approfondir l'analyse et à élargir la perspective de la réforme agraire en tant que proposition. Cette évolution concerne aussi bien l'« objet » de la réforme agraire que la question du « qui » devrait la réaliser.

Si, du point de vue historique, le projet de réforme agraire porté par les organisations faisait surtout référence à la répartition des terres et à l'accès aux ressources productives, comme le crédit, le financement ou l'appui à la commercialisation, entre autres, la réforme agraire **intégrale**, ou **véritable**, se fonde sur la défense et la reconstruction de l'ensemble du territoire dans le cadre de la souveraineté alimentaire. L'élargissement de l'objet visé par la réforme agraire de terre à territoire permet également d'élargir le concept même de réforme agraire. Ainsi, une réforme agraire intégrale passe par un changement qui non seulement garantit la démocratisation du foncier mais qui tient également compte de tous les éléments rendant une vie digne possible pour les familles : l'eau, les mers, les mangroves et les eaux intérieures, les semences, la biodiversité dans sa totalité, ainsi que la régulation du marché et l'arrêt des accaparements. De plus, elle implique l'intensification de la production agroécologique comme forme de production respectant les cycles naturels et capable de ralentir le changement climatique, de préserver la biodiversité et de réduire la pollution.

Là où la répartition inégale des terres est entretenue, la lutte vise à les redistribuer en expropriant les grands domaines. Conformément au concept de territoire, les régimes fonciers applicables à la terre peuvent être collectifs, individuels ou coopératifs. Ils peuvent également prendre en compte *l'utilisation* (ce qui est différent de la propriété) pour les coopératives ou les paysan-ne-s. Là où les populations ont accès aux terres, la lutte vise à défendre les territoires contre l'accaparement.

De plus, la question du *qui* devrait réaliser la réforme agraire connaît aussi une évolution. Jusqu'en 2000, le consensus voulait que les gouvernements démocratiquement élus soient les acteurs menant à bien les réformes. Cependant, les processus actuels, qui ont conduit à des asymétries de pouvoir très marquées, laissent de plus en plus apercevoir qu'il ne sera possible de réaliser une telle réforme que grâce à un mouvement populaire fort dans les zones rurales et urbaines.

L'analyse s'appuie également sur les leçons tirées des expériences des réformes agraires passées : les réformes tant socialistes que traditionnelles ont montré leurs limites. Beaucoup de pays ont mené des réformes traditionnelles reposant sur des intérêts économiques et politiques communs entre les paysan-ne-s et le secteur industriel des villes, l'enjeu pour ce dernier étant de rendre les grands domaines improductifs à nouveau productifs et de créer un marché interne où écouler les produits industrialisés. Avec le changement du modèle agroindustriel en économie transnationale, qui intensifie l'utilisation à grande échelle des ressources naturelles et dans laquelle l'alliance entre le capital financier transnational et les élites nationales ne cesse de grandir, l'approche capitaliste ne considère plus la réforme agraire comme une nécessité.

Fort de ce constat, **les stratégies** s'attachent davantage à la réalisation d'une réforme agraire impulsée par les mouvements sociaux. Selon le contexte politique dans lequel évoluent les organisations, l'action sur les politiques publiques n'est certes pas complètement mise de côté, mais les stratégies de changement à partir de la base sont renforcées. Y figurent : **les actions directes**, comme l'occupation des terres, les marches, manifestations et autres formes de désobéissance civile ; **la praxis en faveur du changement**, comme la construction de systèmes de production respectueux des cycles naturels, de relations commerciales équitables ou de relations sociales solidaires ; **la démocratisation du savoir et les relations sociales libres de toute forme d'oppression**, cherchant à inverser la logique hiérarchique, raciste et patriarcale. Les stratégies incluent aussi la promotion d'une communication différente de celle distillée par les médias de masse ainsi que la promotion d'un autre modèle de recherche scientifique, à partir du point de vue du territoire. Sous l'angle de la lutte pour la souveraineté alimentaire, émerge une convergence croissante des luttes dans le but de créer un rapport de force permettant de progresser vers un système politique axé sur le bien commun.

En ce sens, la réforme agraire intégrale et populaire apparaît clairement comme un processus pour la construction de la souveraineté alimentaire et la dignité des peuples.

STRUCTURE DE LA PRÉSENTE PUBLICATION

En s'appuyant sur ce cadre conceptuel dans lequel la réforme agraire est envisagée en tant que défense et récupération du territoire pour la souveraineté alimentaire et comme processus des peuples, la présente publication est structurée comme suit :

Les *chapitres 2 et 3* présentent, tout d'abord, l'analyse de La Vía Campesina sur le contexte global actuel et les modalités par lesquelles le capital s'approprié les territoires. Quels sont les évolutions qui ont conduit à ce degré, inédit, d'acaparement de territoires, de concentration foncière et d'expulsion des populations de leurs territoires ? Quels sont les acteurs qui se cachent derrière le mot « capital » ? Quel est le cadre politique qui favorise ces processus au niveau mondial ? Quelles sont les conséquences pour le système alimentaire et agricole ? Et enfin, comment tout cela se reflète-t-il au niveau des territoires ?

Tel est le contexte dans lequel s'est développé le concept de réforme agraire intégrale populaire porté par La Vía Campesina, contexte expliqué au *chapitre 4*. Comment le concept a-t-il évolué à partir d'une perspective axée sur la répartition des terres vers un projet territorial ? Quels ont été les étapes les plus importantes ? En s'interrogeant sur les moyens permettant d'arriver, dans le monde actuel, à un changement de paradigme vers la souveraineté alimentaire et une réforme agraire, le *chapitre 5* présente les stratégies menées par les organisations et La Vía Campesina,

notamment les actions directes, la praxis à l'échelle locale, la communication et la recherche, et le plaidoyer au niveau national et international.

Si l'analyse se situe davantage à l'échelle des processus mondiaux, les entretiens réalisés auprès de dirigeant-e-s d'organisations membres de La Vía Campesina, issu-e-s de différents continents et régions, révèlent la nature pluridimensionnelle des mécanismes touchant très concrètement les territoires. De plus, ils montrent comment les différentes manières d'appréhender le monde, si variées du point de vue historique, culturel, politique et économique (diversité que reflète aussi la terminologie), ont enrichi et élargi la construction des projets portés par La Vía Campesina.

La présente publication étant une synthèse de l'ensemble de ces questions à partir du point de vue des organisations membres de La Vía Campesina, il n'a pas été possible d'examiner chacun des thèmes dans le détail. Néanmoins, une liste bibliographique est proposée à la fin de chaque chapitre et peut servir de point de départ à l'étude approfondie des questions abordées.

Lecture du contexte actuel :

la mainmise du système agroalimentaire s'accélère

Grâce à l'échange permanent d'expériences et au dialogue des savoirs engagés entre organisations et mouvements sociaux, instituts de recherche et ONG alliées, il a été possible d'**approfondir la lecture des problématiques** et d'**identifier les mécanismes communs** à l'œuvre dans le modèle extractiviste mis en place dans différentes régions et plusieurs continents du monde. Le présent chapitre en offre une analyse. Bien que les contextes historiques et politiques varient grandement et que les modalités aidant le capital à accentuer sa présence dans les zones rurales soient différentes, les organisations du monde entier se trouvent confrontées à des enjeux très semblables.

Les débats engagés au sein de La Vía Campesina font état d'une mainmise toujours plus grande du capital sur les campagnes, comme l'illustre la multitude de processus menaçant les territoires. Le changement massif dans l'affectation des sols et l'accaparement au service de l'extractivisme se traduisent de multiples façons : agriculture industrielle, y compris la production d'agrocarburants et d'aliments pour animaux ; surexploitation des mers et privatisation de leur utilisation ; élevage industriel ; exploitation des forêts ; exploitation minière à grande échelle ; nouvelles technologies, comme la fracturation hydraulique ou fracking ; tourisme ; projets d'infrastructure, comme les aéroports ; ou, plus récemment, les accaparements réalisés au nom de la « protection de la nature » et les projets valorisant les énergies de substitution à grande échelle tels que les champs de panneaux solaires et les barrages hydroélectriques. Associée aux réglementations visant à libéraliser les marchés et à consolider le régime de propriété intellectuelle sur les semences et la biodiversité, l'avancée des cultures transgéniques, sans oublier la dépendance aux produits chimiques agricoles, la mainmise du système agricole et alimentaire ne cesse de s'aggraver, sous le contrôle d'une poignée de sociétés transnationales opérant dans un marché toujours plus concentré.

LES ORIGINES HISTORIQUES : LA LONGUE LUTTE POUR LES RÉFORMES AGRAIRES

Pour bon nombre d'organisations, l'attaque dont font l'objet leurs territoires n'est pas nouvelle ; tout en portant un nouveau visage, elle s'inscrit, plutôt, dans la suite des vieux processus de spoliation. Dans les pays qui furent colonisés, la répartition inégale des terres se retrouve déjà à l'époque des colonies. Pendant cette période, le système colonial y construisait un système basé sur la production et l'exploitation des matières premières (produits agricoles et issus de l'extraction minière) destinées à l'exportation. En retour, les colonies servaient de marché pour les produits manufacturés et industrialisés en provenance

d'Europe. Les propriétaires fonciers occupèrent les terres les plus fertiles, avec possibilité d'irrigation et proches des centres de commerce ou des ports. Dans la majorité des cas, les populations autochtones furent spoliées et soumises à l'esclavage ou se retrouvèrent sur de petits lopins de terre impropres à l'agriculture. Ce système fut érigé à partir de structures sociales profondément racistes, patriarcales et inégales, schémas qui persistent aujourd'hui encore. En ce sens, la lutte pour la réforme agraire a toujours été une lutte pour la démocratisation, la décolonisation et l'émancipation économique et sociale.

Dans l'histoire européenne, c'est le féodalisme qui instaura une répartition inégale des terres. Dans certains cas, comme en Andalousie, cet héritage influence toujours les structures relatives au régime foncier applicable à la terre.

Au cours du vingtième siècle eut lieu une série de réformes agraires, classées ici dans les catégories de réformes traditionnelles/bourgeoises et de réformes socialistes (*voir l'encadré 1*). Toutefois, dans beaucoup de pays, ces deux types de réforme ont entraîné une nouvelle concentration rapide vers des terres moins productives, ou un manque d'accès aux marchés, entre autres.

La réforme agraire traditionnelle



Réforme agraire populaire

Par le passé, de nombreux pays ont pu réaliser des réformes agraires car le modèle des grands domaines était considéré comme une entrave au développement en raison de son manque de productivité. Les propriétaires se consacraient à la production extensive, avec un niveau d'investissement faible, et, pour la plupart, utilisaient à peine la moitié de leurs terres. L'injustice était donc évidente : d'un côté, beaucoup de terres ne produisant rien et détenues par une poignée d'individus ; de l'autre, des millions de familles sans un seul centimètre carré de terre.

Cette situation nourrit une alliance de classes en faveur de la réforme agraire, à savoir entre le monde paysan et le capital industriel national. L'objectif était que les paysan-ne-s rendent productives les terres improductives des grands domaines, contribuant ainsi au développement économique du pays. Ces réformes furent partielles, faisant primer les intérêts des agriculteurs sur les droits des éleveurs transhumants, des populations vivant des forêts et y habitant, ainsi que d'autres secteurs de la population rurale. Elles étaient incomplètes et insuffisantes. Aujourd'hui, une telle alliance de classes n'est plus envisageable car le capital financier transforme les grands domaines improductifs en agro-industrie et en projets miniers. Par conséquent, il n'existe plus aucun argument capitaliste sur la nécessité de réaliser une réforme agraire en faveur du développement.

Face aux insuffisances de la réforme agraire traditionnelle et compte tenu de l'impossibilité de réaliser un tel projet à nouveau aujourd'hui, il est nécessaire de lancer un nouvel appel en faveur d'une « réforme agraire populaire ». Celle-ci repose sur l'idée d'une lutte conjointe menée par les hommes et les femmes pratiquant la petite agriculture, l'élevage de transhumance, la pêche artisanale, les travailleurs agricoles, les populations autochtones et les autres secteurs de la société rurale et urbaine, en faveur des territoires où sont produits des aliments sains, en harmonie avec la nature, en utilisant l'agroécologie ainsi que leurs pratiques et savoirs populaires et ancestraux.

Pour y parvenir, une alliance de classes est, elle aussi, nécessaire, mais non avec l'un des secteurs du capitalisme national. L'alliance qui fait défaut est celle unissant les populations rurales et les populations urbaines. Pour la forger, il convient de produire de façon écologique et de montrer que les territoires récupérés par les populations, territoires nourriciers et écologiques, sont, par rapport aux territoires occupés par le capital, ce qu'il y a de mieux pour l'ensemble de la société et pour la Terre mère. Les territoires récupérés par les populations cultivent la vie digne, produisent des aliments sains, prennent soin des ressources naturelles comme les sols, l'eau, les forêts et la biodiversité, et réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Les territoires occupés par le capital, eux, sont recouverts de monocultures à grande échelle, de mines à ciel ouvert, de pesticides, de cultures transgéniques, de déchets toxiques, et génèrent la misère, la migration et le réchauffement climatique.

Encadré 1: Réforme agraire traditionnelle et réforme agraire populaire

Dans la période contemporaine, la révolution verte et les programmes d'ajustement structurel ont eu des conséquences profondes sur le tissu social dans les campagnes et sur les économies paysannes. Les années 80 et 90 ont vu s'opérer, par l'intermédiaire des institutions internationales (dont beaucoup représentaient les intérêts des pays hégémoniques et des sociétés transnationales), un remaniement majeur des États, y compris de leurs politiques sociales et économiques, à travers l'imposition du libre-échange, des dérégulations et des privatisations des entreprises publiques. En parallèle, le cycle de l'Uruguay entérinait la transformation du GATT en Organisation mondiale du commerce (OMC), lui permettant non seulement d'accroître sa **portée mondiale** mais également d'étendre les négociations internationales à de **nouveaux domaines**, comme les services publics, les régimes de propriété intellectuelle et d'investissement, le renforcement du libre-échange, les secteurs de l'agriculture ou du textile, et le « règlement des différends » au sein de l'OMC.

Ce faisant, le pouvoir décisionnel des pouvoirs publics à l'échelle locale et nationale a été transféré au niveau international, un processus encore en cours. D'aucuns considèrent cela comme une suppression de la nature démocratique des politiques publiques et un renforcement des systèmes économiques axés sur la « division internationale du travail ». L'une des conséquences est la dépendance accrue des pays du Sud à la production de matières premières (avec des prix extrêmement volatiles), pays qui, en retour, importent des produits manufacturés. De plus, la dérégulation des marchés financiers a provoqué une

concentration des richesses et une déconnexion extrême du capital financier par rapport à l'économie réelle. Dans les zones rurales, les répercussions sont désastreuses et se traduisent par l'exclusion des paysans des marchés, la concentration des terres entre les mains d'une minorité, la hausse brutale des coûts de production, la désagrégation du tissu social, la pauvreté, la faim et l'exode vers les villes dans le but de trouver un emploi. Face à une telle situation, les organisations estiment que ces mesures représentent « une seconde colonisation ».

Dans un même temps, les programmes de redistribution des terres par l'expropriation des grands domaines privés furent stoppés, à quelques exceptions près. À travers ses programmes de « réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché », la Banque mondiale entendait non seulement appliquer l'idéologie selon laquelle l'accès à la terre doit être soumis aux règles du marché, mais également calmer et coopter les luttes sociales de revendication de la réforme agraire (*voir l'encadré 2*).

Si les programmes de réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché ont été arrêtés en raison de leur manque d'efficacité, il convient d'en analyser les mécanismes car les dernières années ont révélé la véritable ampleur de cette idéologie, visant la privatisation non seulement de la terre mais aussi de **tous les aspects de la vie** (alimentation, terres, eaux, mers, semences, biens communs, éducation, santé), ainsi que le droit de polluer la nature. Par ailleurs, **les stratégies** adoptées par les institutions financières internationales pour mettre en œuvre leurs politiques suivent un schéma similaire.

Quel est l'objectif recherché par la Banque mondiale ?

La priorité de la Banque mondiale est le libre-échange, y compris la privatisation et la marchandisation des biens publics. Dans le cadre de cette idéologie, son programme agricole encourage la marchandisation de la terre, de l'eau, des mers et des semences afin d'accroître les investissements, le but affiché étant de « garantir la sécurité alimentaire », « combattre la pauvreté » ou « lutter contre la faim ». Le rôle joué par les États est important car ils sont en mesure de garantir ces intérêts grâce à leur pouvoir de légiférer et à leur monopole sur la sécurité. Le programme de la Banque mondiale sur la « réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché » en est un exemple. Il s'appuie sur les axes principaux suivants :

L'octroi de titres de propriété privée : tout marché foncier libre doit garantir la sécurité juridique pour les entreprises. Cela comprend sa réglementation par des cadastres, etc.

La dérégulation des marchés fonciers et de l'eau qui, dans leur vaste majorité, relèvent des compétences nationales. Parmi les politiques, figurent la privatisation des terres communales ou la suppression des règles limitant l'achat des terres par des étrangers.

Comment la Banque mondiale exerce-t-elle son influence ?

Son action principale consiste à promouvoir son idéologie, le financement représentant le moteur par lequel elle la met en œuvre.

1 Assistance technique : par le biais d'appui technique à grande échelle, sous la forme d'analyses économiques et sociales, la banque, non seulement, propose des recommandations mais aussi formule des politiques publiques, des lois et des réglementations.

2 Organisation de la mise en œuvre des politiques publiques : afin d'obtenir un appui au niveau national, elle organise des « réseaux » ou des « alliances » entre États et acteurs privés, sociaux, économiques, nationaux et internationaux.

3 Financement : elle octroie des prêts assortis de conditions portant sur la restructuration des politiques publiques et sur l'engagement au remboursement des dettes.

Qu'est-ce que la réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché ?

Ce programme de la Banque mondiale encourage l'octroi de titres de propriété et la mise en place d'un registre foncier, puis l'établissement d'un marché d'achat et de vente des terres. Les paysans sans terre négocient un prix avec les propriétaires et l'État garantit le crédit pour l'achat. Au départ, ce mécanisme fut appliqué en Afrique du Sud, où, après l'apartheid, les inégalités sociales étaient très marquées. L'autre objectif recherché par ce programme est de dissuader les luttes sociales grâce à des réformes agraires de répartition, particulièrement dans des pays « importants » pour la Banque mondiale. Parmi eux figurent le Brésil où le MST, lié à la lutte pour la réforme agraire, et le massacre de 1996 connu sous le nom de massacre do Eldorados dos Carajás, ont fait la une de la presse internationale, ou encore le Mexique, avec le soulèvement des militant-e-s zapatistes, lesquels établissent des communautés autonomes en réaction à l'oppression de l'État mexicain et à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA en 1994.

Quels arguments la Banque mondiale a-t-elle avancé dans ce programme ?

Un dispositif **participatif**. Les deux parties négocient et l'État accompagne simplement le processus et garantit les crédits.

Un programme **moins cher**, car ce sont les deux parties qui négocient le prix et non l'État.

Une hausse de la **productivité**, car les propriétaires (en partie endettés) cèdent des terres non cultivées.

Les conflits sont évités, car le programme repose sur la bonne volonté des deux parties et non sur l'expropriation.

Une fragilisation des idées portées par la réforme agraire redistributive.

Quels ont été les résultats de ce programme ?

Il ne fut pas participatif, en raison de conditions de négociations profondément inégales. Les paysans sans terre n'étaient pas en mesure de négocier un bon prix, et, très souvent, ils acceptèrent un niveau d'endettement bien trop élevé par rapport à ce qu'ils pouvaient réellement payer. Beaucoup d'entre eux se retrouvèrent dans une situation de surendettement.

Il ne fut pas moins cher, car la vente se réalisait très souvent à des prix dépassant ceux du marché.

La quantité de terres redistribuées ne fut pas significative, car la majorité des grands propriétaires ne souhaitaient pas vendre leurs terres en raison du statut social et du pouvoir politique qu'ils en tiraient. La plupart des vendeurs étaient des exploitants de taille moyenne.

Il n'y eut pas de réduction des inégalités dans les zones rurales.

Le programme entraîna, en partie, la division et des conflits internes au sein des organisations paysannes luttant pour la réforme agraire. En 1999, LVC lance la Campagne mondiale pour la réforme agraire dans le but d'encourager de véritables réformes agraires redistributives et intégrales et de dénoncer la Banque mondiale.

Encadré 2: La Banque mondiale et la « réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché »

C'est dans ce contexte historique qu'est née, en 1993, La Vía Campesina. Aux yeux des organisations paysannes, il était urgent d'intensifier la lutte collective venant appuyer les mouvements de résistance et de combat au niveau local. L'échange d'expériences et l'approfondissement des analyses visent à renforcer les processus collectifs de défense et de récupération des terres et territoires pour faire face aux menaces posées par le pouvoir économique et politique globalisé en constante augmentation. Plusieurs des organisations d'Amérique latine qui ont participé à la création de LVC ont accumulé une expérience de lutte

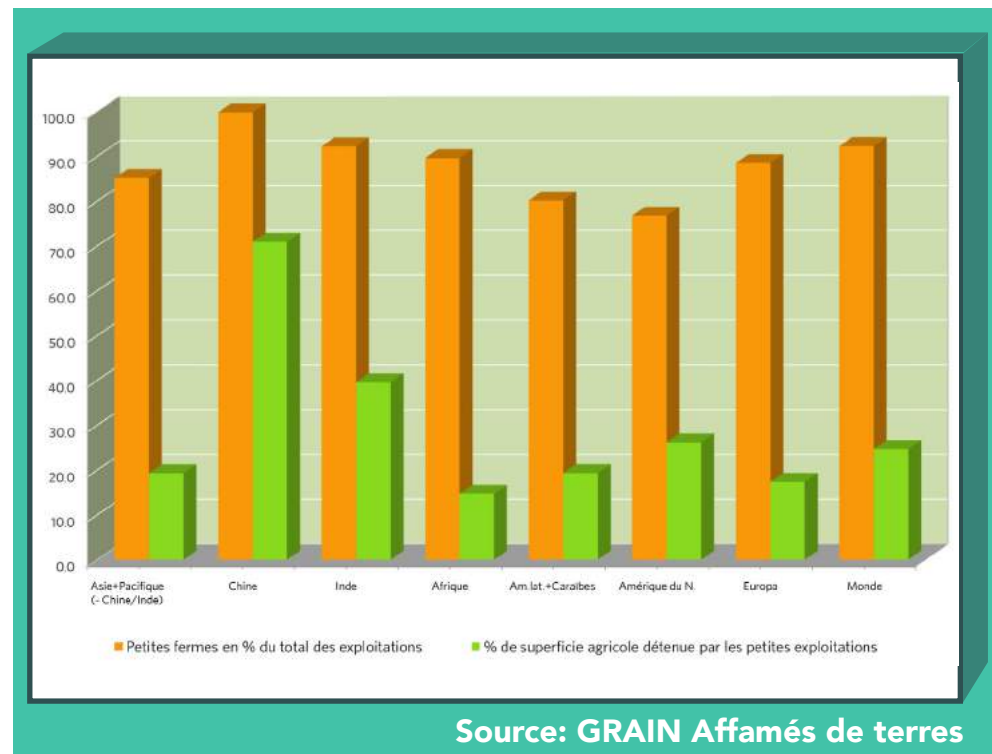
pour la réforme agraire dans leurs pays, où le niveau élevé de concentration foncière est l'héritage de la colonisation. C'est donc pour toutes ces raisons que la lutte pour la réforme agraire constitue l'un des axes de travail principaux porté par LVC depuis ses débuts. En 1999, elle lance la Campagne pour la réforme agraire dans le but de venir appuyer plus spécifiquement les luttes menées en la matière au niveau local et de replacer la nécessité d'engager des réformes agraires redistributives au cœur des priorités internationales (*voir le chapitre 4*).

QUEL EST LE DEGRÉ DE CONCENTRATION DES TERRES AUJOURD'HUI ?

La forte concentration des terres agricoles, détenues par une poignée d'acteurs et destinées à l'exploitation commerciale, est une réalité historique dans plusieurs régions du monde. Toutefois, au cours des vingt dernières années, les multiples processus de renforcement du capital dans les zones rurales ont abouti à une accélération de la concentration foncière, en raison de l'expulsion des nouvelles petites exploitations. Bon nombre d'études traitant de la concentration foncière au niveau national ou local exposent ce phénomène, à partir de l'analyse des statistiques agricoles ou d'études de cas.

Dans le rapport intitulé *Affamés de terres*, l'organisation GRAIN révèle qu'aujourd'hui près de 90 % des exploitations agricoles dans le monde sont petites avec une superficie moyenne de 2,2 hectares mais qu'elles occupent moins d'un quart de l'ensemble des terres agricoles. **L'encadré 3** indique le pourcentage des petites exploitations par rapport au total des exploitations, et la part de superficie agricole détenue par ces petites exploitations pour chaque continent. Dans le même temps, ce sont elles qui produisent la grande majorité des aliments consommés. Comment cela est-il possible ? Tout d'abord, les pe-

titives exploitations se consacrent généralement à la production d'aliments vendus sur les marchés locaux et nationaux, parvenant aux personnes qui en ont le plus besoin. Cette production et sa vente étant réalisées de façon informelle, surtout dans les pays du Sud, elles ne rentrent donc pas dans les statistiques officielles. À l'inverse, les grandes sociétés de l'agroindustrie se consacrent à l'exportation de produits de base, comme la canne à sucre, le colza, le soja ou l'huile de palme, destinés, le plus souvent, à la production d'agrocarburants et à l'élevage à grande échelle. Deuxièmement, les petites exploitations tendent à être plus efficaces que l'agriculture industrielle car leur production est hautement diversifiée, occupe peu d'espace et nécessite une forte intensité de main d'œuvre.



Source: GRAIN *Affamés de terres*

Encadré 3: Fermes paysannes en comparaison avec l'accès à la terre par région"

Le rapport confirme, chiffres à l'appui, ce que les organisations paysannes ont toujours avancé, à savoir, que le nombre de petits producteurs connaît une diminution considérable. Qui plus est, les fermes restantes sont de plus en plus petites, alors que les grandes plantations ne cessent de grossir.

Au-delà de l'analyse quantitative, il est important de comprendre que dans bien des cas les paysan-ne-s sont déplacé-e-s et envoyé-e-s dans des régions moins favorables à l'agriculture, tandis que les grandes exploitations occupent des terres hautement fertiles, jouissant de conditions climatiques propices et d'un accès à l'irrigation, proches des voies de transport et des villes.

L'ACCÉLÉRATION DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

L'expulsion des paysan-ne-s provoquée par la progression des projets extractivistes fait depuis longtemps l'objet de discussions. Cependant, la véritable ampleur des accaparements n'a été rendue visible qu'à partir des années 2000, ceux-ci se multipliant suite à la crise financière et alimentaire de 2008.

D'un côté, la crise alimentaire a conduit les États importateurs de denrées alimentaires et jouissant d'un large accès au capital (notamment les États pétroliers du Proche-Orient) à investir dans les terres arables de sorte à garantir la sécurité alimentaire de leurs pays, au détriment des populations locales

De l'autre, depuis la crise financière, le capital transnational cherche de nouvelles formes d'investissement, plus stables et plus sûres. Ainsi, dans cette vision financière du monde, la terre et l'eau sont considérées comme des ressources rares et essentielles à la survie de l'humanité, ce qui signifie que leur valeur à long terme va s'apprécier. Les estimations suggèrent aussi que les prix des denrées

alimentaires augmenteront, en raison de l'accroissement démographique, de la hausse de la consommation de viande dans des pays comme les BRICS (Brésil, Russie, Inde et Chine) et de l'utilisation progressive de terres pour l'alimentation animale ou le développement de méga-projets d'infrastructure et de production énergétique, entre autres.

À cela s'ajoute le fait que le système capitaliste, fondé sur la croissance continue, suscite un appétit insatiable pour les matières premières, comme le cuivre, l'or, le coltan ou l'aluminium, et les minerais utilisés dans la production énergétique, comme le pétrole ou le gaz. Malgré l'instabilité des cours, les prévisions pointent vers une raréfaction de ces matières, entraînant une hausse des prix. Ainsi, des gisements minéraux, pourtant jugés non rentables par le passé en raison de leurs faibles concentrations, sont aujourd'hui exploités à grande échelle, permettant à l'industrie de l'extraction de s'emparer de nouveaux territoires riches en biodiversité.

Qu'est-ce que l'accaparement des terres ?

Il existe plusieurs définitions de l'accaparement des terres. Celle proposée par l'organisation roumaine Ecoruralis est plus complète :

« L'accaparement des terres est le contrôle (par la propriété, la location, la concession, les contrats, les quotas ou l'exercice d'un pouvoir) de superficies de terres plus importantes que la pratique locale, par des personnes ou des entités publiques ou privées, nationales ou étrangères, par tous les moyens (« licites » ou « illicites ») aux fins de spéculation, d'extraction, de contrôle sur les ressources ou de marchandisation au détriment des paysan-ne-s, de l'agroécologie, la gestion des terres, la souveraineté alimentaire et les droits humains. »

Le contrôle sur la terre se fait :

- de forme directe ou indirecte, par la propriété, la location, les concessions, les contrats ou le pouvoir.
- **par tout individu ou toute entité**, y compris les investisseurs publics ou privés, étrangers et nationaux.
- **par tout type de moyen**, qu'il respecte ou non la législation locale.
- **aux fins de spéculation, d'extraction, de contrôle sur les ressources ou de marchandisation**, y compris l'agriculture et l'élevage industriels, l'exploitation minière, les infrastructures à grande échelle, la protection de la nature ou les projets touristiques et de production énergétique.

Encadré 4 : Définition de l'accaparement des terres.

Parmi les récentes formes d'accaparement des terres, la « conservation » de la nature visée par certains projets prive les populations de l'accès à leurs habitats traditionnels et de l'utilisation de ceux-ci pour y pratiquer la chasse, la cueillette, la pêche artisanale ou en utiliser le bois, par exemple.

Il apparaît donc que ces processus ont non seulement connu une accélération mais qu'ils se sont étendus à davantage de territoires gérés auparavant par les populations locales, en vertu du droit coutumier, et où les paysan-ne-s avaient des terres. Par ailleurs, ils couvrent des espaces sans cesse plus nouveaux, comme les mers par exemple. Regorgeant de ressources naturelles à très faible prix, l'Afrique connaît sans doute la forme la plus aiguë de l'accaparement. En 2012, la Coordination européenne-Via Campesina a révélé que l'accaparement et la concentration des terres ne touchaient pas uniquement les pays du Sud. En effet, suite à la dissolution du système socialiste en Europe de l'Est, de nouveaux processus ont vu le jour entraînant un accaparement à grande échelle. Les pays de cette région présentent aujourd'hui des niveaux de concentration extrême, similaires à ceux relevés au Brésil ou en Colombie. En même temps, l'État, au lieu de s'acquitter de son devoir de reconnaissance et de protection en faveur des territoires ancestraux des populations autochtones et afro-descendantes aux Amériques et en faveur d'autres populations ethniques traditionnelles, intervient de façon croissante et toujours plus active dans ces processus d'accaparement et de concentration, renforçant ainsi ces phénomènes.

QUELLE EST L'AMPLEUR DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES ?

A lors que les paysan-ne-s survivent sur une superficie moyenne de 2,2 hectares dans le monde, les accaparements atteignent des dimensions qu'on a peine à imaginer : il n'est pas rare que ces opérations, documentées, concernent la vente et l'octroi de concessions foncières portant sur des dizaines de milliers d'hectares et parfois sur des centaines de milliers voire des millions, ou plus, d'hectares.

Il est difficile de se faire une idée de la véritable ampleur des accaparements. En premier lieu, à cause du manque de données officielles et de l'opacité entourant ces transactions. Deuxièmement, il existe des définitions très différentes de ce qu'on l'entend par accaparement des terres. Par conséquent, on peut supposer que l'ampleur réelle dépasse les faits exposés dans la présente étude.

Selon les données publiées par **GRAIN**, jusqu'en 2015 les accaparements de terres ont porté sur **trente millions** d'hectares. Mais ce

chiffre concerne uniquement les projets destinés à la production de cultures vivrières portant sur des superficies supérieures à 500 hectares (bien qu'il inclue les cultures vivrières aux fins de production d'agrocarburants comme le soja, la canne à sucre et l'huile de palme, ou les céréales destinées au bétail). Ce chiffre ne couvre donc pas les autres types de produits agricoles (comme le coton) ni les terres occupées par l'industrie minière, touristique, du bois et par les méga-projets (barrages hydroélectriques et infrastructures). À titre de comparaison, la superficie agricole totale en France concerne environ 27 millions d'hectares.

Une analyse des pays présentant le niveau d'accaparement le plus élevé montre que la majorité d'entre eux sont confrontés à de graves problèmes de dénutrition et de faim au sein de leur population, comme en Éthiopie ou au Soudan du Sud.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que l'accaparement des

terres va de pair avec l'**accaparement de l'eau**. Celui-ci comprend, notamment, l'irrigation nécessaire aux productions agricoles à grande échelle pour garantir des récoltes permanentes destinées au marché de l'exportation, ou les grandes quantités d'eau dont dépend l'industrie minière. Cette dernière a également besoin de grandes quantités d'énergie, ce qui a pour conséquence la construction de méga-projets aux fins de production énergétique tels que les centrales hydroélectriques, une activité qui, à son tour, entraîne accaparements et expulsions. En outre, les sources d'eau potable font elles aussi de plus en plus l'objet d'accaparements visant la mise en bouteille et la vente de leur eau. Bien que l'ampleur de ce type d'accaparement ne soit ni suffisamment connue ni suffisamment quantifiée, il existe un grand nombre bien documenté d'expériences concrètes de ses conséquences désastreuses.

Avant, la gestion des terres était communautaire et on ne pouvait pas les vendre. Chaque personne vivait de ses cultures, de façon autonome, sur sa terre, et le fleuve était réservé aux pêcheurs. Le droit coutumier mettait l'accent sur la coexistence harmonieuse entre les paysans, les pêcheurs, les personnes vivant de l'élevage et celles vivant de la nature. Chacun devait observer les normes des communautés et, comme le seul droit octroyé était celui de l'utilisation, chacun devait prendre soin de ce qui lui revenait.

L'accaparement a commencé à partir des années 2000. Des gens sont arrivés sur les terres communautaires avec des engins lourds. Au début, certains croyaient que c'était le gouvernement qui envoyait de l'assistance, mais en réalité le gouvernement avait vendu les terres à un investisseur étranger. Donc, les gens ont commencé à se rebeller. Ils ont occupé les terres, manifesté et le gouvernement a envoyé la police. Il y a eu beaucoup de blessés, certaines personnes ont été battues à mort, d'autres jetées en prison.

Ce qui se passe au Mali, on le voit aussi dans le reste de la région : à travers la législation, on retire la terre aux populations les plus pauvres qui en vivent pour servir l'intérêt des investisseurs, des plus riches. La loi est faite pour transformer la terre en une machine d'exploitation, pour faire du profit, sans se soucier des coutumes et des usages des personnes et des communautés vivant de cette terre.

Au Mali, on a modifié le Code domanial et foncier en un nouveau code qui nationalise les terres. Aujourd'hui, l'État est propriétaire des terres et n'a pas besoin de consulter les paysan-ne-s pour réaliser des projets. Les accaparements se font de trois façons : la première, par le biais de concessions minières ; la deuxième, par le biais de concessions foncières d'une durée de 30 à 80 ans, signées entre le gouvernement et les entreprises étrangères ou d'autres pays, pour la production de céréales, de palme et de sucre ; la troisième, par le biais de titres de propriété appartenant au gouvernement qui spéculent dessus. Dans les trois cas, le gouvernement est complice.

Pour nous, la réforme agraire c'est la reconnaissance des terres communautaires et la garantie de nos droits coutumiers. Nous luttons de deux façons : le plaidoyer et les actions directes. Tout d'abord, on se divise en groupes de recherche pour étudier les différents thèmes. Moi, j'ai dû étudier le droit. Nous avons découvert que l'article 43 du Code domanial et foncier reconnaît le droit coutumier sur les terres. Pour changer les politiques, nous avons rédigé un mémorandum réunissant tous les aspects. Sur cette base, nous avons proposé une politique rurale comprenant 153 articles.

Dans le même temps, il y avait le processus des Directives de la FAO (Ndlr : Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, voir le **chapitre 5**). On s'est organisé pour pouvoir participer au processus de formulation dans le but de stopper l'accaparement. Et cela nous a servi de référence pour élaborer une proposition de loi.

Mais nous « faisons de la politique », aussi. Faire de la politique, pour nous, ça veut dire l'action directe : manifestations, grèves, blocages. Nous occupons les terres qui sont mises sous concession et vendues. Par exemple, dans une affaire concernant 20 000 hectares, nous sommes parvenus à faire expulser la multinationale, détenue par du capital sud-africain et chinois. Dans un autre cas, nous avons réussi à ce que le gouvernement annule une propriété de 800 hectares, mais l'affaire est ensuite allée devant la justice qui s'est finalement prononcée en faveur de l'entreprise. Maintenant, on continue la lutte.

La Caravane ouest-africaine pour la terre, l'eau et les semences paysannes représente une autre action importante. Elle regroupe quinze pays de la sous-région et a pour objectif de sensibiliser la population à l'accaparement de la terre, de l'eau et des semences et de la mobiliser pour qu'elle résiste.

Nous avons connu la prison, on nous a battus mais nous continuons. Si nous luttons, c'est parce que nous sommes convaincus que nous gagnerons.

Encadré 5 : L'expérience du Mali : l'accaparement des territoires et la réforme agraire comme défense du territoire et des droits coutumiers

DES PETITES EXPLOITATIONS EXCLUES DES MARCHÉS

L'ouverture croissante des marchés agroalimentaires constitue un autre aspect dont il faut tenir compte à l'échelle mondiale. La concentration de l'ensemble de la chaîne a atteint des niveaux inédits, créant une forte pression sur les économies paysannes. Au fil des fusions et des acquisitions, le nombre de sociétés dominant les maillons de la chaîne va en diminuant, laissant place à une intégration grandissante, allant de la production au commerce de gros en passant par l'exportation et l'importation. En atteste l'évolution du secteur de la production et de la vente des intrants agricoles (pesticides, engrais, semences), ou de celui de la production et de la commercialisation des aliments. La puissance des marchés mondiaux et locaux exerce une pression sur les prix de vente de la production paysanne, entraînant une dégradation des normes environnementales et des conditions de travail en même temps qu'une augmentation du coût des intrants.

Le marché des semences et des produits agrochimiques illustre bien la situation. À l'heure actuelle, la très grande majorité des semences utilisées par les petites exploitations sont toujours de semences traditionnelles. Pour autant, des tendances préoccupantes apparaissent. Ainsi, 75 % du marché des produits agrochimiques, dont la valeur en 2013 était estimée à environ 54 milliards de dollars, est dominé par six sociétés. Ces entreprises de l'industrie chimique ont également mis la main sur le marché des semences commerciales, qu'elles contrôlent aujourd'hui à hauteur de 60 % tandis qu'elles détiennent 100 % du marché des semences transgéniques. À présent, les discussions portent sur les fusions entre six des sept plus grands acteurs : Monsanto et Bayer, ChemChina et Syngenta, Dow et DuPont. Sans l'intervention des pouvoirs publics, elles ne seraient plus que trois à contrôler le marché. Aussi n'est-il pas surprenant que les semences commerciales aient besoin d'une grande quantité de produits agrochimiques, et que les deux soient vendus comme un « tout ». Malgré les discours rhétoriques sur la durabilité, l'utilisation des produits agrochimiques dans le monde augmente. De même, il apparaît évident que les entreprises ont tout intérêt à ce que des règles criminalisant les semences traditionnelles soient mises en œuvre (*voir le chapitre 3*).



QUELS SONT LES PROBLÈMES QUI SE POSENT POUR LES MERS, LES EAUX INTÉRIEURES ET LES MANGROVES ?

Les échanges croissants entre LVC et les organisations représentant les femmes et les hommes pratiquant la pêche artisanale ou la pêche à pied (le ramassage) permettent de placer l'« accaparement bleu » au cœur du débat. Il apparaît clairement que cet accaparement opère selon les mêmes mécanismes que l'accaparement des terres. Les communautés, les pêcheurs et les ramasseurs perdent de plus en plus le contrôle sur les ressources naturelles, tant au niveau des eaux intérieures que des mers et des mangroves.

La pêche industrielle provoque la surpêche et détruit les cycles naturels de reproduction des ressources halieutiques, laissant beaucoup de pêcheurs sans moyens d'existence. La privatisation croissante des plages (pour des projets touristiques, par exemple), d'un côté, et la « protection » des écosystèmes assurée par certains organismes de conservation, de l'autre, privent les femmes et les hommes pratiquant la pêche d'un accès physique à ces zones.

La rapide expansion de l'aquaculture, y compris des produits comme la crevette destinés à l'exportation, entraîne la destruction des mangroves, alors que celles-ci constituent des écosystèmes essentiels à la reproduction de la vie marine et aux communautés vivant de la pêche à pied. De plus, les écoulements d'eau qu'elle génère sont hautement toxiques et provoquent la disparition des écosystèmes naturels. Bien que les mangroves soient protégées au niveau international car elles représentent l'un des écosystèmes les plus riches en biodiversité et les plus importants pour le piégeage du carbone, leur destruction se poursuit.

QUI SONT LES ACTEURS DE L'ACCAPAREMENT DES TERRITOIRES ?

Au cours des vingt dernières années, les acteurs ont profondément changé. Qui donc sont ceux derrière le « grand capital » ? Il est difficile d'établir les sources de ce type d'investissement car, bien souvent, il repose sur un réseau complexe d'acteurs, à chaque fois différents. Leur origine géographique est souvent impossible à déterminer puisqu'il s'agit d'acteurs transnationaux qui changent la localisation de leurs sièges principaux en fonction de leurs besoins (fraude fiscale, protection juridique grâce aux accords internationaux de commerce et d'investissement, subventions, etc.). Par ailleurs, il n'est pas rare que, derrière un investissement, se cache toute une alliance invisible d'acteurs, de fonds divers et variés, appartenant eux-mêmes à d'autres fonds, et ainsi de suite.

Pour autant, il est possible d'identifier les **acteurs de la production et de la commercialisation**, à savoir, les grandes sociétés du secteur de l'agrobusiness, des semences et intrants chimiques, de la pêche industrielle, de l'extraction minière, et du bois. Multinationales pour la plupart, elles ont tout intérêt au renforcement du système actuel dont elles profitent sur le plan économique. La majorité sont des sociétés anonymes, c'est-à-dire qu'elles agissent grâce au capital financier. Cependant, les investissements dans la terre et l'eau peuvent aussi être réalisés de façon directe à travers **des fonds et des investissements de la part d'acteurs financiers** comme les banques, les sociétés d'assurance ou les fonds de pension. **À l'échelle locale**, plusieurs acteurs interviennent (avocats ou intermédiaires) au niveau de l'achat et de la légalisation des terres, avant que celles-ci ne soient vendues à une multinationale. Souvent, ces acteurs bénéficient de l'appui des autorités locales

qui « assurent la viabilité » de ces opérations. La concentration grandissante du pouvoir de marché détenu par ces multinationales les aide à influencer les politiques et constitue une menace pour la démocratie.

Malgré une internationalisation plus importante des mesures politiques, **les États** jouent un rôle fondamental. Dans beaucoup de cas, il existe un lien très étroit entre les intérêts des acteurs au niveau des pouvoirs publics et ceux des élites nationales et des multinationales. Le pouvoir des gouvernements de changer les lois et les réglementations est une condition importante pour les processus de renforcement du capital. De plus, le soutien qu'ils apportent à ces processus prend la forme d'allègement des impôts ou d'octroi d'autres subventions directes ou indirectes, autrement dit, grâce à de l'argent public. Ils ont même recours au système judiciaire et au monopole des forces de sécurité (police, armée et, dans certains cas, forces paramilitaires) pour incriminer les manifestations, forcer les expulsions, menacer voire assassiner les personnes, dans le but de faire taire les protestations et d'étouffer les mouvements de résistances.

La mise en œuvre de règles institutionnelles bénéficie d'un appui important de la part des **institutions financières internationales** et de la **coopération internationale en faveur du développement** des États. Dans le même temps, les **banques nationales** fournissent un soutien financier par le biais de fonds et de crédits à faibles taux, ou interviennent en influant sur les politiques publiques. L'une des stratégies courantes consiste à créer des alliances, souvent cachées, entre acteurs publics et privés de sorte à peser dans les hautes sphères et convaincre les élites nationales des

avantages offerts par ces projets. En outre, elles interviennent également en tant qu'acteurs « intellectuels » qui, au moyen d'analyses, de travaux de recherche et de formulation de politiques publiques, font la promotion d'une idéologie néolibérale tout en empruntant le discours de la lutte contre la pauvreté et la faim. Ainsi, le financement représente une incitation octroyée sous les conditions définies par ces acteurs (*voir l'encadré 1*).

Caractérisés par une concentration grandissante et exerçant une influence sur l'opinion publique, les **médias de communication de masse** sont eux aussi considérés comme parties prenantes de ces alliances. À cet égard, il existe dans beaucoup de pays un recoupement entre les investisseurs qui contrôlent non seulement l'agrobusiness et les projets extractivistes mais aussi les journaux et les chaînes de télévision. Dans certains cas, cela va même jusqu'au soutien de coups d'état contre des gouvernements progressistes, comme l'illustrent les récents cas au Brésil ou au Honduras, passant également par la criminalisation et l'invisibilisation des forces progressistes.

Sur la base de cette analyse, il apparaît donc évident que le panorama dans lequel évoluent les organisations a changé : nées au départ des processus de lutte contre les grands propriétaires des domaines fonciers souvent improductifs qui exerçaient un pouvoir politique et économique au niveau local, elles sont désormais confrontées à une alliance entre plusieurs acteurs difficilement identifiables et définissables. Pour reprendre les mots de paysan-ne-s roumain-e-s :

« Aujourd'hui, nous ne savons plus qui sont nos voisins. »

Les politiques qui favorisent la mainmise du système agroalimentaire

Ces évolutions ne constituent pas des « phénomènes naturels » propres à la mondialisation et auxquels il n’y aurait aucune alternative. En fait, elles se sont développées dans un cadre politique international et national, à la faveur de législations et de réglementations (et/ou leur suppression) et du monopole juridique et sécuritaire des États. Les politiques encourageant l’accaparement des territoires et des biens publics possèdent plusieurs dimensions, sont liées les unes aux autres et varient en fonction du contexte politico-juridique. Souvent opaques, elles s’accompagnent fréquemment de la corruption des élites nationales, lesquelles défendent leurs propres intérêts. La participation des populations concernées à leur élaboration n’a lieu qu’à de très rares exceptions. Le présent chapitre décrit quelques développements de portée mondiale qui permettent d’inscrire les politiques nationales et locales dans un cadre plus large.

LES RÈGLEMENTATIONS FAVORISANT LA MARCHANDISATION DE LA TERRE

Si auparavant la terre et l'eau relevaient généralement de la compétence des autorités nationales et, en partie, locales, l'on note une tendance récente à la **marchandisation de ces biens publics** au niveau du libre-échange international. Le résultat est une diminution constante de leur utilisation communautaire et de l'action politique publique pour que les terres et les eaux servent la production alimentaire locale, sous contrôle des populations.

D'un côté, on observe une **déréglementation croissante des marchés fonciers**, comme la suppression des **barrières sur la vente à des étrangers**, entre autres. Plusieurs cas montrent que, dans les pays où il existe encore des lois interdisant la vente de terres à des acteurs internationaux, la constitution d'entité juridique est utilisée pour les contourner. La Roumanie illustre bien cette tendance. Dans ce pays, toute personne morale ou entité privée étrangère est autorisée à acheter des terres seulement si elle possède une entité de contrepartie au niveau national. Pourtant, lorsque cette entreprise nationale se retire de la transaction, l'entité internationale a le droit de conserver les terres. Il est ainsi courant que les achats s'effectuent par l'intermédiaire d'une entreprise nationale, qui parfois n'est qu'une société fictive, dans le but de conclure le contrat.

Une autre tendance émergente porte sur la **suppression de réglementations protégeant l'utilisation communautaire**, par plusieurs moyens, comme l'abolition de lois relatives à la protection des terres communales et autochtones et à l'interdiction de leur vente. Telle fut la condition imposée au Mexique pour qu'il puisse accéder à l'ALÉNA. Ce mode opératoire se retrouve aussi dans d'autres régions : en Europe, si l'activité de production est majoritairement réalisée par des individus, les municipalités et villages possèdent toujours des terres communales utilisées pour l'élevage ; or, celles-ci sont de plus en plus privatisées. Dans d'autres cas, les terres sont déclarées propriété de l'État (« publiques »), ce qui est un moyen de créer les conditions pour leur vente ou leur mise en concession sans consulter les populations locales (*voir l'encadré 5 sur l'expérience du*

Mali). En Turquie, suite à un réaménagement de l'administration territoriale, les terres communales rurales gérées par les municipalités ont été placées sous l'administration de l'État national, facilitant ainsi leur privatisation. En Inde, comme dans d'autres pays asiatiques, des reliquats législatifs d'expropriation, datant de l'époque coloniale (*eminent domain*, équivalent de l'expropriation administrative pour cause d'utilité publique) et qui permettait aux colonisateurs de saisir tout type de terre, sont toujours utilisés dans ce but, pour réaliser, par exemple, des projets miniers.

Plusieurs pays n'utilisent pas de **cadastres fonciers** centralisés. Ce mécanisme s'est avéré être un aspect très ambigu et les cas varient en fonction du territoire. D'un côté, l'**octroi de titres individuels de propriété** intéresse fortement les entreprises, car, comparé à un régime foncier communautaire, ces titres aident à « dynamiser » le marché des terres. De plus, les cadastres représentent un instrument important au moment de garantir la sécurité juridique pour les sociétés transnationales (par exemple, la protection de leurs investissements garantis par les traités de libre-échange). Par conséquent, ce dispositif a été l'un des axes principaux promus par la Banque mondiale, notamment dans le cadre de la « réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché » (*voir l'encadré 2*). Mais, l'absence de cadastres fonciers a aussi permis aux autorités locales ou nationales de falsifier des titres fonciers, en déclarant « incultes » les terres s'y rapportant. Ainsi, une fois inscrites au cadastre, l'accaparement s'effectue en toute « légalité ».

La nouvelle génération de traités et de zones de libre-échange permet d'encourager l'accaparement des terres et des eaux à grande échelle. En vertu de ces nouveaux traités, les États se voient interdits de prendre des mesures pour éviter l'appropriation de terres par des étrangers, au motif que les règles sur les investissements doivent être les mêmes pour les investisseurs nationaux et internationaux. Ils prévoient, par ailleurs, l'instauration d'un système de sanctions afin de protéger ces investissements à grande échelle.

LES RÈGLEMENTATIONS FAVORISANT L'ACCAPAREMENT DES EAUX INTÉRIEURES ET MARITIMES

Les législations qui excluent toujours plus les personnes pratiquant la pêche artisanale et à pied prennent plusieurs formes :

Les quotas de pêche aboutissent à l'exclusion des artisans pêcheurs. Souvent mis en avant dans la rhétorique de la protection des mers, les quotas entraînent, dans les faits, un transfert des droits légaux détenus par les artisans pêcheurs vers la pêche industrielle. Cela s'accompagne d'une **réduction des miles nautiques** délimitant les zones interdites aux grands navires de pêche. En négociant l'accès de la pêche industrielle aux eaux territoriales, les accords commerciaux encouragent ce type de développement.

Líder Góngora, représentant du Forum mondial des pêcheurs, illustre cette situation : « Avant, en Équateur, on avait 200 miles nautiques, dont douze miles réservés aux zones de pêche nationale. Toute personne pouvait obtenir un permis pour les 188 miles restants. Aujourd'hui, les

zones de pêche nationale ont été réduites à huit miles ; dans d'autres pays comme la Chine, ce n'est plus que trois. Pendant ce temps, les grandes flottilles utilisent les technologies modernes et attirent le poisson avec les ultrasons ou la lumière. La pêche industrielle reçoit les quotas. Les pêcheurs équatoriens pouvaient pêcher 80 % et le secteur de la pêche industrielle internationale recevait 20 %. Mais les quantités de poisson ont diminué ; donc l'année prochaine, on va seulement pêcher 60 %, puis 40 %, et c'est comme ça qu'on perd les territoires. »

Tout comme pour l'accaparement des terres, l'accaparement des mangroves fait lui aussi appel aux concessions et à l'achat de terres. Dans bien des cas, les installations qui s'y construisent de façon illégale sont ensuite légalisées.

LES RÉGLEMENTATIONS FAVORISANT LA PRIVATISATION DES SEMENCES

La Révolution verte a lancé la promotion des semences hybrides. Si dans les pays du Sud la majorité des paysan-ne-s utilise toujours des semences traditionnelles, la vente de ces dernières fait l'objet d'une criminalisation grandissante. Cette évolution récente est, en outre, renforcée par la consolidation des lois de protection des brevets et relatives aux « droits de l'obtenteur » qui encadrent la production, la reproduction, la commercialisation, l'importation et l'exportation ainsi que la possession de semences. Au titre de la législation, ces semences doivent satisfaire aux critères de « stabilité », d'« homogénéité » et de « nouveauté ». Cela signifie que toutes les plantes obtenues à partir de ces semences doivent être exactement identiques, une condition que ne remplissent pas les semences traditionnelles. Celles-ci, développées et échangées au fil de pratiques millénaires, se sont avérées mieux adaptées aux territoires. De plus en plus de pays se dotent de systèmes de certification et d'enregistrement, sans lesquels la vente des semences est interdite. Dans l'Union européenne, à l'exception de quelques expériences agroécologiques, les semences commerciales sont couramment utilisées. L'accès à certaines subventions est même conditionné à la démonstration de l'utilisation de semences certifiées.

Un autre élément concerne la promotion et la diffusion des semences transgéniques, auxquelles La Vía Campesina s'oppose avec force. Le recours à ce type de semence a entraîné une plus grande utilisation de produits agrochimiques, la réduction de la biodiversité (agricole) et la pollution des

ressources naturelles. En raison d'un manque d'études indépendantes, leurs conséquences réelles sont méconnues. Les quelques études menées sur des animaux par des laboratoires indépendants ont, toutefois, permis de révéler des taux élevés de cancer et d'endommagement des organes internes.

Par conséquent, cette évolution provoque une privatisation croissante des semences, protégées par les législations dans l'intérêt d'acteurs économiques. Par le biais de soi-disant alliances en faveur de la sécurité alimentaire (par exemple, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition lancée par les pays du G8) et grâce aux accords de libre-échange, la ratification de l'Acte de 1991 de l'Union pour la protection des obtentions végétales (également appelé « UPOV 91 ») est encouragée. Cette convention internationale régit les brevets et les droits des obtenteurs.

Ainsi, la défense du territoire concerne également la lutte pour l'utilisation et la vente libres des semences traditionnelles. Les paysan-ne-s doivent pouvoir bénéficier de conditions différentes pour l'enregistrement des semences écologiques.

Les paysan-ne-s défendent l'utilisation et la vente libres des semences non seulement en tant que ressources productives mais également parce qu'elles constituent le fondement même de l'alimentation et de la vie. De plus, dans beaucoup d'endroits, les semences sont intimement liées aux rituels, à la culture, aux savoirs ancestraux, et leur sélection est assurée en majorité par les femmes. À cet égard, les semences représentent un bien public dont le contrôle et le soin doivent rester entre les mains des populations.

LES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE ET LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Les traités de libre-échange, les accords régionaux et les accords relatifs à la protection des investissements constituent un puissant moteur pour renforcer les processus de marchandisation et de privatisation de la terre, de l'eau, de la pêche et des semences. Alors que le débat public se focalise souvent sur les effets du libre-échange de marchandises, en réalité il touche bien d'autres domaines.

Ces traités et accords portent, tout d'abord, sur les **marchés de produits**, qui visent la suppression des barrières tarifaires et de la régulation des prix et la création de zones de libre-échange. Les paysan-ne-s y sont mis-es en « libre » concurrence avec des sociétés transnationales bénéficiant d'un large accès au capital. Les subventions octroyées par l'Union européenne et les États-Unis aggravent le problème car elles ont entraîné une surproduction et permettent d'inonder les marchés dans d'autres pays avec des produits à des prix de dumping. Cette pratique constitue l'une des raisons de la disparition des petites exploitations qui approvisionnent les marchés locaux en aliments.

De plus, ces traités retirent la possibilité aux États de réguler les **investissements** (terres, eaux, sociétés de l'industrialisation des aliments) ou les **services** (la fourniture de services de base comme l'eau potable et l'énergie) et renforcent les règles de **propriété intellectuelle** (biodiversité, semences, médicaments).

Du point de vue juridique, les constitutions, législations et réglementations nationales doivent **s'adapter aux dispositions prévues dans les accords de libre-échange**. De cette manière, la nature démocratique des décisions publiques est supprimée. Qui plus est, des tribunaux de « résolution des différends commerciaux » entre États ont été instaurés ainsi que la possibilité pour les entreprises d'intenter des procès contre les États lorsqu'elles se voient privées de leurs profits. Les sanctions appliquées par ce mécanisme sont sévères. Plusieurs États ont été confrontés à une vague de plaintes pour le simple fait de s'être dotés de politiques publiques protégeant l'environnement ou la santé. Or, ces accords **ne prévoient aucune forme de sanction à l'encontre des entreprises** qui commettent des infractions contre les droits humains, le droit du travail et de la santé ou qui sont responsables de pollution environnementale.

Par conséquent, La Vía Campesina s'oppose avec force à ces traités qui conduisent non seulement à une concurrence déloyale des produits mais qui favorisent également l'accaparement des biens et des services publics ainsi que la détérioration de la protection du consommateur, de la santé et de la nature. Il s'agit d'une abolition de la nature démocratique des États nationaux par voie détournée et encouragée par et pour des sociétés transnationales et des institutions internationales non démocratiques.

L'une des façons de promouvoir les politiques agraires consiste à créer des alliances et des réseaux. Les « partenariats public-privé » cherchent à influencer les politiques publiques au plus haut niveau et permettent de réaliser des projets avec des paysan-ne-s. Parmi les exemples, figure la **Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition** lancée pour l'Afrique par les pays du G8 et réunissant des représentants des États et de l'agrobusiness, dont les participants regroupent toutes les grandes entreprises du secteur agroalimentaire : l'industrie des intrants (semences, engrais, pesticides), les investisseurs fonciers nationaux et internationaux ou encore les grands industriels et négociants du secteur alimentaire. Jusqu'à présent, des accords ont été signés avec six États africains. Sous le slogan « Lutter contre la pauvreté et la faim en Afrique subsaharienne », le programme encourage :

l'adoption de lois sur les brevets et les droits des obtenteurs dans le domaine des semences (type UPOV 91) ; l'utilisation des engrais et des pesticides ; la libéralisation et la dynamisation des marchés fonciers et de l'eau ; la fourniture de services tels que les données géographiques pour promouvoir l'« investissement » dans les terres. En outre, les projets de la Nouvelle Alliance incluent la « production sous contrat, finançant et persuadant les paysans de produire des produits de base destinés au marché mondial, produits qu'ils vendent ensuite à ces mêmes sociétés transnationales. Au niveau national, les agences de « coopération pour le développement » réalisent aussi ce genre d'alliance entre le secteur privé et des acteurs étatiques. De cette façon, la coopération pour le développement se privatise, mais, en plus, la promotion des intérêts des entreprises est cofinancée avec de l'argent public.

Encadré 6 : Les alliances de promotion des politiques favorisant l'accaparement des territoires

L'ÉCONOMIE VERTE ET LES MÉCANISMES REDD ET REDD+

Au sein des espaces internationaux, l'économie verte est encouragée et vise la protection de la nature et le ralentissement du changement climatique. Loin de remettre en cause le modèle de la croissance continue, ce concept encourage, notamment, la marchandisation de la nature, à l'instar des mécanismes REDD et REDD+ (mécanismes de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts). Ces dispositifs reposent sur l'idée selon laquelle, pour protéger la nature, il faut lui attribuer une valeur monétaire et ainsi le marché régule sa destruction ou valorise sa conservation à travers le calcul des coûts et des avantages.

Considérant que la déforestation constitue l'une des causes principales du changement climatique, les mécanismes REDD et REDD+ entendent protéger les écosystèmes en faisant appel aux mécanismes du marché. Ils reposent sur le paiement de compensations par les acteurs qui polluent l'environnement avec leurs émissions aux fins de projets de conservation dans les pays « en développement ». Le financement est fourni par les gouvernements et par des fonds générés grâce aux échanges de « droits d'émission ».

La Via Campesina juge que l'économie verte et ses mécanismes sont une « fausse solution », pour plusieurs raisons. Ces mécanismes représentent une forme de marchandisation et/ou de financiarisation de la nature, entraînent une

hausse des investissements tout en évitant la remise en question du système actuel, véritable responsable du changement climatique et de la destruction de la nature. Ils permettent aussi aux entreprises d'« acheter des droits de destruction de la nature » et, en réalité, la hausse des émissions n'étant pas compensée par la conservation des forêts (qui existent déjà), ils ne réduisent pas les émissions.

Ces mécanismes créent ainsi un marché, dénoncé comme un prétexte pour encourager l'accaparement des forêts et des écosystèmes, dans le but de générer de l'argent (les compensations). Mais, comme en Indonésie (*voir l'encadré 16*), ils empêchent les populations d'accéder aux écosystèmes et de les utiliser, bien qu'elles les aient protégés pendant des millénaires à travers leurs pratiques.

En outre, ce mécanisme ne prend pas en compte la complexité de l'écosystème dans sa totalité, système reposant sur les cycles naturels à partir desquels les populations pratiquent la cueillette, la chasse ou la culture. Il envisage les écosystèmes comme de simples « puits de stockage du carbone » et pose plusieurs problèmes, notamment le fait que les plantations de monocultures soient considérées comme des « forêts » alors que celles-ci non seulement libèrent des émissions mais constituent également de véritables « déserts verts » dépourvus de biodiversité.

LES POLITIQUES AGRICOLES FAVORISANT LES GRANDES PLANTATIONS ET L'AGROINDUSTRIE

Il existe plusieurs types de politiques agraires et agricoles variant d'un pays à l'autre. Dans bon nombre d'entre eux, l'argent public entretient une situation défavorable en continuant à déplacer les paysan-ne-s qui n'arrivent plus à vivre de leur travail. Malgré quelques petits projets ciblant les paysan-ne-s, l'analyse de la répartition des compétences ministérielles, du contenu des programmes et des projets, ainsi que de l'affectation du budget montre que ces éléments renforcent la production alimentaire industrielle, l'exportation des matières premières et l'utilisation des produits agrochimiques.

De plus, dans bien des pays touchés par l'accaparement des terres, les accapareurs bénéficient d'un soutien grâce à des **subventions directes ou indirectes**. Cherchant à attirer plus d'investissements, les États participent directement à l'achat massif de terres en y apportant un financement, notamment par l'intermédiaire de banques nationales pour le développement. Une autre mesure consiste

à accorder une exonération de l'impôt sur les bénéfices ou une exemption des droits de douane pour les produits destinés à l'exportation. Les institutions financières internationales contribuent, elles aussi, à l'expansion agressive de l'accaparement, de l'agroindustrie à grande échelle ainsi qu'à l'avancée des supermarchés.

Parmi les exemples au niveau international, figurent les politiques suivantes.

La politique de l'Union européenne en matière d'agrocarburants, introduite dans le but de réduire l'émission des gaz à effet de serre et qui fixe une série de cibles augmentant progressivement la part des agrocarburants dans les carburants. L'augmentation de la demande a généré une hausse des prix et provoqué un accaparement et une modification à grande échelle de l'affectation des terres. Les forêts et cultures d'aliments servant à des fins locales ont été converties en plantations de palme, de soja et de maïs.

La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne représente 40 % de son budget total et comporte des aides directes et indirectes. En raison de plusieurs dispositifs, notamment les aides directes à l'hectare, cette politique favorise la production à grande échelle et entrave l'accès à la terre. « Cela signifie que, par exemple en Espagne, un paysan perçoit environ 500 euros par an, alors que les 200, 300 grands exploitants touchent 900 000 euros en moyenne. Donc, au niveau européen, 70 % des aides directes versées profitent aux 20 % des plus grands producteurs. Cela renforce la concentration des terres », explique Federico Pacheco, du Syndicat andalou des travailleurs (SAT). Outre le paiement d'aides directes et indirectes pour la production, l'UE a également subventionné la « modernisation » du secteur de la transformation des aliments (composé de grandes sociétés transnationales comme Nestlé) et celle des grandes flottilles de la pêche industrielle. Ces politiques ont contribué à une concentration

massive tant au niveau de la production que de la commercialisation. Par conséquent, quatre millions de fermes en Europe ont disparu en seulement dix ans (2003 – 2013), soit **1 110 fermes par jour** environ, tandis que la taille moyenne des exploitations a augmenté de 38 %. La poussée de l'industrialisation a aussi des répercussions sur la pollution des eaux, la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la santé publique et le bien-être animal. Elle produit, en outre, des effets significatifs sur les pays tiers. Associés aux accords de libre-échange, la surproduction, l'accroissement de la concentration au niveau des entreprises du secteur de la transformation et de la commercialisation (produits laitiers, viande, sucre et céréales, par exemple) ainsi que l'essor de la pêche industrielle ont entraîné une concurrence déloyale, aboutissant à la destruction des marchés locaux dans les pays tiers et à l'exclusion massive des femmes et des hommes pratiquant l'agriculture à petite échelle et la pêche artisanale.

Actuellement, toute l'Europe, mais surtout l'Europe de l'Est, fait face à un accaparement à grande échelle des ressources naturelles. Ce phénomène, doublé des politiques dans les domaines agricole et commercial, est la principale raison expliquant les niveaux actuels de concentration des terres agricoles, niveaux similaires à ceux relevés au Brésil ou en Colombie (pays les plus inégaux au monde en matière de répartition foncière) : en Roumanie, 0,3 % des agriculteurs contrôle **la moitié** de l'ensemble des terres agricoles, tandis que 71 % des paysan-ne-s ont une exploitation inférieure à deux hectares, soit un accès à seulement 17 % de la superficie agricole. L'expérience roumaine illustre bien la façon dont les différentes politiques publiques s'intercalent.

Attila Szocs, de l'organisation Ecoruralis

En Roumanie, les paysan-ne-s sont confronté-e-s à des problèmes graves. L'agriculture à petite échelle n'est plus rentable et les accaparements à grande échelle ont provoqué l'exode rural. Les jeunes, surtout, partent vers les villes ou vers des pays comme l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne pour gagner leur vie comme travailleurs. Être caissier dans un supermarché ou ouvrier dans une plantation en Espagne, c'est plus rentable que d'être paysan en Roumanie.

Pour comprendre les mécanismes de l'accaparement en Roumanie, il est important de comprendre l'histoire du pays. À la fin de l'ère socialiste, en 1990, il existait deux formes principales de production agricole : les exploitations appartenant à l'État, dont la production était destinée à l'exportation, et les dénommées « coopératives », auxquelles le gouvernement socialiste des années soixante, et progressivement jusque dans les années 1980, obligeait les paysan-ne-s à s'associer. Celles-ci furent ensuite gérées de façon centralisée par l'État. Les paysan-ne-s se sont quasiment transformé-e-s en travailleurs sur leurs propres terres. En 1992, le premier gouvernement démocratique lança une « réforme agraire », en commençant

par mettre en location les grandes exploitations appartenant à l'État sur des échéances très longues, de 30 à 70 ans. Très souvent, les concessions étaient octroyées au premier soumissionnaire pour un prix dérisoire, donnant lieu à beaucoup de corruption. Les grands investisseurs, étrangers et nationaux, ont profité de ces prix peu élevés et louaient des quantités massives de terre. C'est ainsi qu'un demi-million d'hectares furent concédés. Dans le même temps, le gouvernement souhaitait restituer les terres des « coopératives » à leurs anciens propriétaires, aussi bien des petit-e-s paysan-ne-s que les grands propriétaires historiques. Mais, comme le régime était principalement un régime informel de propriété et qu'il était difficile, dans de nombreux cas, d'apporter les preuves, il y eut beaucoup de fraude et de corruption. Par exemple, les élites locales profitaient de leurs contrats pour qu'on leur « rende » des terres qui ne leur appartenaient pas. À mon grand-père, qui avait dix hectares à cent mètres de la maison, on lui a restitué des terres situées à 200 km. Comment pouvait-il cultiver des terres à 200 km de chez lui ? Dans le sud du pays, le gouvernement avait donné à des investisseurs des concessions situées sur les terres des coopératives. On n'a pas restitué les terres aux paysan-ne-s ; on leur a seulement rendu les titres, et les entreprises leur ont offert un loyer. Ils n'avaient pas d'autre option que d'accepter car comment peux-tu cultiver deux hectares quand tu es entouré d'une exploitation qui en fait 10 000 ? Il n'y avait aucune infrastructure, pas d'accès, rien. Donc ils ont accepté.

En 2004, toutes les terres étaient soit vendues, soit mises en concession, soit restituées ; mais les investisseurs continuaient à vouloir acheter des terres. La façon standard de le faire consiste, pour une banque ou un fonds d'investissement, à passer par un cabinet d'avocats pour qu'il réalise la transaction. Ils ont envoyé des « intermédiaires » dans le but de convaincre les paysan-ne-s de vendre leurs terres. Le gouvernement a encouragé ces opérations afin de « consolider » les terres en donnant une pension mensuelle pendant une période déterminée aux paysan-ne-s qui cédaient leurs terres. Comme en Roumanie les paysan-ne-s ne touchent aucune pension de retraite et que beaucoup de jeunes étaient partis, ils ont accepté. Quand ça ne fonctionnait pas, les acheteurs versaient des pots-de-vin au maire pour qu'il modifie les titres de propriété. Nous avons documenté plusieurs cas. Un des exemples, c'est le cas de Rabobank, une banque néerlandaise, l'un des investisseurs fonciers les plus importants. Rabobank avait un intermédiaire

et accaparait des terres de cette façon. Une autre option consiste à privatiser les terres communales sur lesquelles, avant, on laissait paître les animaux et qui par la suite ont été mises en vente.

La politique agricole commune (PAC) menée par l'Union européenne a exacerbé le phénomène de concentration des terres. Tout d'abord, les aides directes sont versées par hectare ; donc, en Roumanie, 1 % des exploitations les plus grandes reçoit 50 % des subventions directes. Deuxièmement, il existe des aides pour le « développement rural ». Mais, en Roumanie, le mécanisme fonctionne ainsi : si tu veux investir dans ta ferme, tu dois obtenir un prêt auprès d'une banque privée. Les fonds de l'Union européenne servent ensuite à rembourser le crédit. Or, les paysan-ne-s se voient refuser les prêts car ils n'ont pas suffisamment de garanties. Et donc, les fonds destinés à la modernisation ont également été canalisés par l'agrobusiness.

Dans notre pays, il y a une tradition très vivante des marchés locaux, et ils étaient le point principal de commercialisation pour les paysan-ne-s. À partir des années 90, on a assisté à une revitalisation et à un nouvel essor de ces marchés. Cependant, dans les années 2000, les grandes chaînes européennes de supermarché se sont lancées dans une expansion agressive sur le territoire, comme par exemple le Groupe Schwarz, avec le soutien de fonds publics (Ndlr : chaîne parmi les plus grandes en Europe, le Groupe Schwarz est détenu par l'une des familles les plus riches au monde et compte des enseignes comme Lidl ou Kaufland. Le groupe a reçu au total près de 900 millions de dollars d'argent public, à travers la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour son expansion en Europe de l'Est. Entre 2011 et 2015, Lidl a ouvert environ 185 supermarchés en Roumanie, soit un magasin par semaine en moyenne). Avec leurs contrats de fournisseurs, ils importent la grande majorité des produits depuis la Pologne, la Turquie et d'autres pays. De plus en plus, les Roumain-e-s achètent leurs aliments dans les **magasins à prix discount** parce que c'est moins cher et délaissent les marchés locaux.

Tous ces exemples montrent comment les politiques publiques ont provoqué l'inégalité extrême à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés.

LA CRIMINALISATION ET LES EXPULSIONS FORCÉES

La quasi-majorité des organisations luttant contre ce modèle hégémonique en Asie, Amérique latine et en Afrique comptent des détenu-e-s politiques (emprisonnement sans procès, procédures judiciaires) et font état de menaces, d'actes de violence physique et sexuelle ainsi que d'assassinats. Au moyen de divers mécanismes, l'objectif est de répandre la peur et la terreur et de dissuader les communautés et les populations qui se battent pour leurs droits. Les forces de sécurité de l'État (police, armée et dans certains cas des forces paramilitaires ou de sécurité privée) en sont les acteurs. L'impunité constitue l'un des éléments principaux rendant possibles de tels crimes. Shalmali Guttal, du réseau d'études et d'action sur la terre LRA, l'explique ainsi : « Toutes les organisations avec lesquelles nous travaillons en Asie sont victimes de violence. Les auteurs de ces actes ne sont jamais sanctionnés ou emprisonnés. Les procès, lorsqu'il y en a, sont une mascarade. Les États eux-mêmes ont recours à la violence et utilisent la loi pour criminaliser les organisations. Impunité et criminalisation vont de pair. Et l'impunité n'existe pas sans l'État. Seul l'État peut réprimer la violence. »

La criminalisation des luttes sociales par l'État atteint des niveaux très alarmants. Le fait que ces actes existent aussi dans des pays supposés progressistes et démocratiques fragilise de façon significative la confiance qui leur est accordée car ces États ne sont plus considérés comme des défenseurs des droits humains mais comme des acteurs imposant les intérêts économiques des élites nationales et internationales. En outre, vient s'ajouter le recours aux dénommées lois de lutte antiterroriste qui permettent d'incriminer tout individu exerçant son droit à manifester.

Si par le passé ces formes de criminalisation étaient perçues comme un problème concernant surtout les pays du Sud, aujourd'hui, il se voit également en Europe, comme l'illustre l'emprisonnement en Andalousie d'Andrés Bódalo.

Très souvent, il existe un lien entre les conflits en cours dans le monde et l'accaparement des ressources naturelles, productives et minérales qui entraîne l'expulsion forcée des populations, parfois de façon violente comme en Palestine ou en Colombie.

Par ailleurs, ces affaires, pour la plupart, n'obtiennent aucun écho dans les médias de communication, à quelques exceptions près mais que l'on doit à la diffusion réalisée par les médias alternatifs et par les organisations elles-mêmes. Parmi les quelques cas ayant reçu une attention internationale, figurent, par exemple, l'assassinat de Berta Cáceres, représentante du COPINH (Conseil citoyen des organisations populaires et autochtones du Honduras) ou les 43 Disparus de l'État du Guerrero, au Mexique. Mais la majorité des cas ne sont pas repris dans les grands médias de communication. Dans un même temps, les actes de protestation, d'occupation des terres ou de lutte contre les méga-projets soit ne sont pas montrés, soit sont décrits comme des actes violents et illicites. C'est pourquoi, tout en développant une campagne de lutte contre la criminalisation, La Vía Campesina et ses alliés ont ardemment travaillé à la création d'un réseau d'information alternatif permettant de mettre ces crimes en lumière, d'interpeller l'opinion internationale et d'appeler au soutien du public.

La Colombie est l'un des pays au monde présentant des taux de concentration des terres parmi les plus élevés. À l'heure actuelle, 77 % de celles-ci sont détenues par 13 % de propriétaires tandis que la majorité des agriculteurs se compose, à 68 %, de petits paysans qui occupent seulement 3,6 % de la superficie agricole. On estime à 6,6 millions la quantité d'hectares expropriés par la violence des vingt dernières années. Ce chiffre représente 15 % de la superficie agricole du pays.

Nury Martinez, Fédération nationale syndicale unitaire agricole (FENSUAGRO)

La terre est depuis toujours l'un des points clés de notre lutte. Le conflit en Colombie a une origine paysanne et il a également porté sur la terre.

Les années 80 et 90 ont été marquées par une spoliation à grande échelle. Nous appelons cette période « l'époque de la guerre sale ». Six millions de personnes privées de terre, dont 80 % de paysan-ne-s. Comment cela s'est-il produit ? Les militaires et les paramilitaires sont venus et ont dit : « Tu dois t'en aller. Si tu ne pars pas, tu vas le regretter ». Et ce n'est pas une simple menace : si tu ne t'en vas pas, ils te tuent. Il y a eu des massacres. Parfois, on perdait quarante personnes en un jour. D'autres fois, ils arrivaient dans les villages avec une liste, mettaient les gens en file et les tuaient un par un. Généralement, c'était les paramilitaires qui s'occupaient de ça, et, une fois le travail fait, l'armée arrivait. L'armée n'est jamais intervenue pour défendre les gens ou les droits humains. Les dirigeant-e-s des organisations rurales ont aussi été tué-e-s. Beaucoup d'organisations se sont retrouvées totalement désintégrées. Dans les années 90, ils ont également assassiné le secrétaire général de la FENSUAGRO dans le bureau de l'organisation.

Et lorsque les paysan-ne-s sont revenu-e-s, il y avait des plantations sur leurs terres. Quand le processus de paix a débuté, les États-Unis signèrent un accord de libre-échange avec la Colombie, ce qui a intensifié les achats de terres par des investisseurs. C'est à ce moment qu'on

a compris : l'objectif, depuis le début, avait été de saisir les terres pour ensuite les vendre. Pendant ce temps, les entreprises clamaient ne rien savoir sur les abus de droits humains. Si un-e paysan-ne voulait reprendre ses terres, on lui disait de payer les investissements réalisés par l'entreprise. Évidemment, aucun-e paysan-ne ne pouvait le faire, et la loi protégeait les entreprises.

Aujourd'hui, la criminalisation se poursuit. À chaque manifestation ou protestation, la seule réponse que donne le gouvernement, c'est la violence et l'agression. Il est très puissant parce qu'il a l'ESMAD (escadron mobile antiémeutes), un groupe militaire de choc. Quand nous avons fait grève en 2013, ils ont tué 19 personnes en 52 jours et il y a eu 600 blessés. Certain-e-s ont perdu un bras ou un œil.

À présent (Ndlr : entretien réalisé en avril 2016), nous ne savons pas ce qui se dispute dans les négociations de paix mais nous sommes très inquiets. On constate une nouvelle militarisation des territoires. Notre crainte est que les zones actuellement sous le contrôle de la guérilla vont être vendues pour faire place aux monocultures, à l'extraction minière et aux méga-projets.

Encadré 8 : *L'expérience en Colombie : les paysan-ne-s expulsé-e-s de force pour faire place aux monocultures et à l'extraction minière*

Omar Tabakhna, Syndicat des comités de travailleurs agricoles (UAWC)

Toute la région du Moyen-Orient fait face à un ensemble de problèmes, dont : les coûts de production élevés, les difficultés pour commercialiser les produits, l'ouverture des marchés et donc des prix de commercialisation très faibles, l'absence de politiques soutenant les paysan-ne-s. L'un des problèmes principaux concerne le manque d'eau et de terre. La Palestine rencontre les mêmes difficultés mais elles sont exacerbées par l'occupation israélienne.

L'accaparement des terres est un problème extrêmement grave. Israël a comme politique d'agrandir son territoire. Sous couvert de sécurité, Israël est en train de construire un mur séparant Israël de la Cisjordanie (la partie occidentale de la Palestine). (Ndlr : Une étude réalisée par les Nations Unies indique que seulement 15 % de ce mur est effectivement construit sur la « ligne verte », la frontière négociée dans les accords d'Oslo ; le reste de la construction élargit la frontière vers le territoire palestinien.) De plus, ce mur s'accompagne d'une « zone de sécurité », ce qui diminue un peu plus le territoire cisjordanien. L'autre façon, très connue, ce sont les colonies en territoire palestinien, qui augmentent progressivement chaque année. On construit des « routes protégées » pour permettre un accès sûr entre les colonies. Donc, lorsqu'ils veulent construire, ils viennent et disent aux paysan-ne-s qu'ils ont 24 heures pour partir. Parfois, ils ne les préviennent même pas. Tu vas voir ton champ et tu vois des bulldozers abattre tes arbres. Ils ne paient pas de dédommagement. En Palestine, personne ne vendrait volontairement ! Les familles en vivent !

Pour ceux et celles qui ont des animaux, c'est pire. Avant, les terrains étaient communautaires et les chèvres et les brebis y paissaient. Maintenant, les Israéliens bloquent l'accès aux gens pour n'importe quelle raison : terrains d'entraînement pour les soldats, zones de sécurité... Par conséquent, les paysan-ne-s ont dû mettre leurs animaux dans des étables et acheter du foin, ce qui est bien plus cher. Beaucoup ont été forcés de réduire leurs troupeaux et de vendre les animaux.

La commercialisation n'est pas non plus épargnée. Comme les Israéliens contrôlent les points d'entrée, ils autorisent l'arrivée de marchandises à bas prix qui inondent les marchés palestiniens. Eux, ils produisent des produits agricoles à grande échelle, avec un accès à l'eau peu coûteux, aux nouvelles technologies et aux subventions. Notre gouvernement ne donne pas de subvention.

L'eau constitue l'enjeu principal dans la région. Quarante-vingt-dix pour cent de la Palestine produit sans eau d'irrigation, et donc le niveau de production est faible. Israël conserve le contrôle des ressources hydriques. Si par exemple nous voulons construire un puits sur notre territoire, nous devons réaliser des formalités administratives auprès du gouvernement israélien. Par conséquent, irriguer est presque impossible.

Encadré 9 : *Palestine : les conséquences de l'occupation et la Palestine aux paysan-ne-s*

ÉDUCATION



LES CONSÉQUENCES SUR L'ALIMENTATION ET LES TERRITOIRES

On répète à l'envie que la production agricole industrielle à grande échelle est nécessaire car elle est plus efficace et que sans elle il serait impossible de nourrir l'humanité. Or, la réalité est toute autre : si les femmes et les hommes pratiquant l'agriculture à petite échelle, la pêche artisanale et à pied occupent une superficie réduite de terres et que leur accès aux forêts, aux mangroves et aux mers ne cesse de diminuer, ce sont pourtant eux qui produisent la grande majorité des aliments consommés dans le monde.

L'exclusion des paysan-ne-s et la spoliation de leurs territoires ont, par conséquent, de graves répercussions non seulement sur les économies locales mais aussi sur l'alimentation de l'ensemble de la société. À cet égard, la lutte pour la réforme agraire intégrale et populaire et la souveraineté alimentaire est un combat très concret pour la survie, le respect du droit à l'alimentation, le maintien des cultures et des structures sociales, ainsi que les droits de la femme.

Malgré plusieurs calculs concernant le niveau de production d'aliments nécessaire pour nourrir la population mondiale, les chiffres de la faim sur la planète atteignent des seuils alarmants. En 2015, la FAO estimait à 800 millions le nombre de personnes en situation de faim chronique. Toutefois, ces chiffres sont discutables. Outre la complexité du sujet, seules les personnes souffrant de faim de façon permanente, soit douze mois par an, sont prises en compte. De plus, les besoins en calories fixés par la méthodologie suivie sont ceux d'une personne inactive, ce qui ne correspond pas à la vie menée par un-e paysan-ne, par exemple. Il est très vraisemblable que la véritable ampleur de la faim soit bien supérieure à ces chiffres. Qui plus est, les estimations indiquent que près de 30 % de la population mondiale présente une forme ou une autre de carence nutritionnelle. Ce problème ne concerne pas seulement les pays du Sud mais également les pays industrialisés.

S'il est difficile de déterminer les vraies conséquences sur la santé de l'alimentation produite à grand renfort de produits agrochimiques, d'antibiotiques, d'hormones et d'additifs, les taux d'obésité, de diabète, d'allergie, de maladie cardiaque, de cancer, entre autres, atteignent des niveaux sans précédent. Effets directs de ce modèle de production et liés à la modification des habitudes alimentaires, ils posent désormais un problème de santé publique. Au gré des scandales, comme

celui de la « vache folle » ou des résidus de la substance active du glyphosate retrouvés dans l'urine et le lait maternel, les doutes s'accroissent sur le modèle de production des aliments, y compris dans les villes. Les zones occupées par de grandes plantations de produits de base, comme le soja, le colza (souvent transgénique), la canne à sucre ou les bananes, ont de graves conséquences sur la santé en raison de l'exposition directe et indirecte aux produits toxiques. On y relève, entre autres, un nombre élevé de cancers, d'enfants nés avec une infirmité, de maladies touchant la peau, les reins ou le foie.

Les populations locales ressentent les effets sur leurs économies et la possibilité de faire vivre leurs familles. Comparées à l'agriculture familiale ainsi qu'à la pêche artisanale ou à pied, les économies à grande échelle (sauf quelques exceptions) réduisent les besoins en main d'œuvre. Alors que la production maraîchère issue de l'agriculture familiale nécessite entre deux et trois personnes par hectare par an, un champ planté en monoculture de palmiers à huile ou un bassin d'élevage de crevettes emploient entre 0,1 et 0,7 personnes par an, employés qui souvent ne jouissent d'aucun droit. Les économies locales, elles aussi, souffrent car la production destinée à l'exportation a des effets multiplicateurs minimes sur elles.

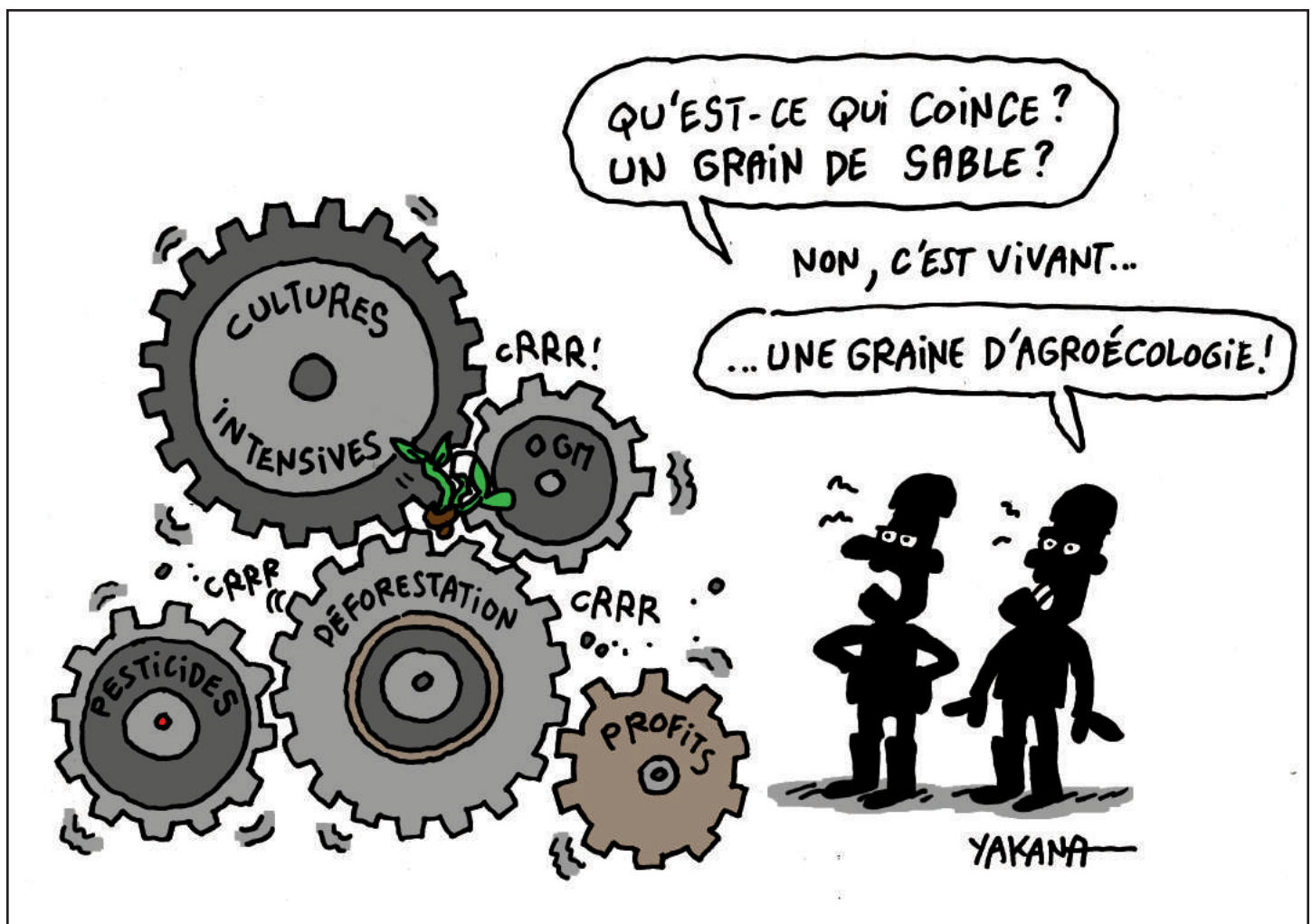
Dans la majorité des pays, les répercussions négatives frappent les femmes de façon disproportionnée. Alors que, dans beaucoup d'endroits, les femmes sont en charge de la grande partie de la production d'aliments et qu'elles sont les gardiennes des savoirs agricoles et des cultures, elles sont aussi les plus touchées par la faim. Qui plus est, elles se trouvent également exclues du système foncier ainsi que de la participation sociale et politique. La migration des hommes a généré une féminisation des campagnes, ce qui ajoute à la surcharge de travail assuré par les femmes car, en plus de s'occuper des familles, elles réalisent les activités de production.

Par conséquent, l'exode vers les villes et les autres pays, dans l'espoir d'y trouver un travail, est étroitement lié au déclin des zones rurales, surtout parmi les générations les plus jeunes. Presque tous les pays connaissent un vieillissement de l'agriculture familiale, en raison également de systèmes patriarcaux qui excluent les jeunes de la participation et de la propriété foncière. Dans d'autres régions, les structures des régimes fonciers, le prix élevé des terres à cause de la

spéculation et de la rareté des terres arables empêchent l'installation des jeunes paysan-ne-s. Confrontés à la pauvreté et au déclin des campagnes, où ils ne voient aucun avenir, nombres d'entre eux partent vers les villes, voire à l'étranger, en quête d'opportunités meilleures. C'est pourquoi une réforme agraire est particulièrement importante pour la jeune génération.

L'accaparement massif des territoires ne touche pas seulement la vie économique. Loin de ne constituer que de simples formes de travail, les activités associées à l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale et à pied sont aussi liées de manière intrinsèque à la culture, aux façons d'appréhender le monde, aux relations sociales solidaires, aux rapports entre les êtres humains et la Terre mère. Aussi, les expulsions, la destruction des moyens d'existence et des économies locales entraînent une disparition de ces cultures, de ces langues, de ces formes de gestion sociale locale, voire l'extinction de peuples entiers, comme en Amazonie.

En provoquant un accroissement de l'utilisation des produits agrochimiques, de la déforestation, de la surpêche, des transgéniques, des emballages, des déchets et du transport, l'agriculture industrielle est l'un des facteurs poussant la planète au bord du gouffre : pollution des terres et des eaux douces, dégradation des sols, extinction des espèces, perte rapide de la biodiversité, acidification des océans et changement climatique. Selon les études, les émissions rejetées par l'ensemble de la chaîne du système agroalimentaire sont responsables de 53 % des gaz à effet de serre produits dans le monde. Par conséquent, le modèle agricole reposant sur une utilisation massive de produits agrochimiques et axé sur l'exportation n'est absolument pas viable. Les populations locales ressentent les conséquences du changement climatique de façon très directe, dans le changement des saisons, dans les périodes de pluie et de sécheresse et dans l'augmentation des catastrophes naturelles.



Un processus collectif :

Étapes historiques et développement du programme de La Vía Campesina pour une réforme agraire intégrale et populaire

L'échange des expériences, le dialogue entre les savoirs, l'analyse collective et les études ont permis de mettre en lumière l'ampleur réelle de ces développements. C'est également dans ce contexte qu'ont été modelés, au sein de La Vía Campesina, les projets et idées de programmes sur la réforme agraire, évoluant tant au niveau de la question de **ce que nous voulons** que des stratégies sur **les modalités pour y parvenir**. Le présent chapitre retrace les principales étapes dans l'histoire de la lutte menée par La Vía Campesina qui ont permis de développer les propositions et les stratégies actuelles décrites dans le cadre conceptuel figurant au premier chapitre.

L'évolution et l'approfondissement des concepts sont évidemment le fruit de certains *processus*, lesquels sont aussi abordés dans cet aperçu des étapes importantes ayant marqué l'histoire de La Vía Campesina.

1993 : FONDATION DE LA VÍA CAMPESINA

Alors que se terminait une époque d'ajustements structurels et de politiques néolibérales, avec des effets néfastes sur la pauvreté et l'exode rural, les organisations fondatrices de La Vía Campesina se réunirent à Managua (Nicaragua) en 1992 pour analyser la situation. Elles identifièrent l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions financières internationales (IFI), dont le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, comme les principaux acteurs de ces développements. L'année suivante naissait officiellement le mouvement La Vía Campesina, lors d'une rencontre à Mons (Belgique), dans le but de faire entendre la voix des paysan-ne-s sur la scène internationale et de forger un contre-pouvoir capable de faire face à ces institutions internationales. Cette rencontre fut aussi l'occasion de dresser un bilan mettant

en avant les manifestations de l'aggravation de cette situation dans les zones rurales, à savoir, la pauvreté, la faim et l'exode. Face à ce constat, il s'agissait de porter la revendication des droits à l'accès à la terre et à la prise des décisions en matière agricole au niveau national, en s'appuyant sur le droit à l'alimentation.

Au fil des ans, La Vía Campesina allait gagner en force, s'opposant vigoureusement aux décisions imposées par les grandes institutions telles que l'OMC, sur les questions commerciales, ou la Banque mondiale, laquelle cherchait à fragiliser la lutte en faveur de réformes agraires redistributives. Ses protestations commencèrent à susciter l'attention, avec, notamment, les manifestations réalisées à Seattle en 1999 contre l'OMC, dans lesquelles La Vía Campesina s'était alliée à une large coalition opposée au libre-échange et à une « mondialisation » des règles qui ne profitent qu'à une minorité.

1999 : LA CAMPAGNE MONDIALE POUR LA RÉFORME AGRAIRE

Plusieurs organisations fondatrices étant issues de la lutte en faveur de la réforme agraire, ce sujet constitue l'une des revendications principales que porte La Vía Campesina depuis sa création. Dans un contexte global marqué par l'essor des idées néolibérales et dans lequel la réforme agraire redistributive fut perçue par les organismes internationaux, y compris certaines ONG, comme une chose du passé, La Vía Campesina décida de renforcer la lutte pour la réforme agraire. En 1999, elle lança la **Campagne mondiale pour la réforme agraire** en collaboration avec l'organisation FIAN (*Food International Action Network*), rejoint par le réseau LRAN. La Campagne représente une plate-forme de La Vía Campesina, accompagnée de ses alliés, ayant pour objectif d'appuyer les luttes menées au niveau local en faveur de la réforme agraire et de la terre, de réaliser des études et des échanges d'expérience, de mener des actions de plaidoyer au niveau des politiques internationales liées à la terre et d'influencer l'opinion publique. Elle agit aussi en tant que réseau de solidarité internationale capable de répondre aux situations d'abus de droits humains en rapport avec la terre.

La première action réalisée par la Campagne fut l'organisation des Premières rencontres internationales de paysannes et de paysans sans terre, à San Pedro Sula (Honduras)

en l'an 2000. Les participant-e-s y discutèrent des « réformes agraires faisant appel aux mécanismes de marché » encouragées par la Banque mondiale, du rôle des femmes ainsi que du droit à la terre dérivé du droit à l'alimentation.

À Bangalore (Inde), la même année, La Vía Campesina poursuivit les discussions sur le concept de souveraineté alimentaire (et de réforme agraire), présenté pour la première fois à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation de Rome organisé en 1996 par la FAO. À cette époque, l'accélération de la privatisation de l'eau et l'accaparement des terres pour les méga-projets et la production à grande échelle de monocultures commença à gagner en visibilité. La déclaration de Bangalore mit un accent tout particulier sur le libre-échange responsable de l'exode forcé et de la destruction des économies paysannes. Sur la base de l'analyse des réformes agraires passées, aussi bien socialistes que traditionnelles, le texte identifie les limites d'une simple répartition foncière et propose des solutions qui, plus tard, seront connues sous le nom de **réforme agraire intégrale, ou véritable, inscrite dans la souveraineté alimentaire**. À cet égard, la démocratisation de la terre, de l'eau et la protection des marchés devraient être prioritaires pour la production d'aliments, en opposition avec l'exportation des matières premières.

2003 : LE RÔLE DES FEMMES DANS LA RÉFORME AGRAIRE ET LE FÉMINISME PAYSAN ET POPULAIRE

Les femmes jouent un rôle vital dans les zones rurales et les luttes. Bien qu'elles constituent la majorité des personnes qui produisent les aliments et transmettent les savoirs sur les semences, l'agriculture et le foyer, elles sont aussi les plus touchées par les effets négatifs, et ce de façon disproportionnée. Les réformes agraires menées par le passé n'ont pas suffisamment pris en compte les femmes.

Reconnaissant le rôle fondamental des femmes, celles-ci ont occupé un espace important dans les débats dès la fondation de La Vía Campesina, dont les mandats de représentation reposent sur l'égalité. Au niveau mondial, La Vía Campesina représente peut-être le forum le plus important sur la question du rôle des femmes dans la réforme agraire et l'agriculture.

Pendant longtemps, la question du féminisme a été limitée à une vision euro-centrée, sans tenir compte des réalités des femmes dans les autres pays et régions. C'est dans ce contexte que s'est développé le « féminisme paysan et populaire », fruit d'une analyse mettant en évidence le patriarcat, le machisme, le racisme et la discrimination de classe comme parties intégrantes de la violence structurelle générée par le capitalisme. Aussi la lutte pour une société alternative doit-elle toujours aller de pair avec l'instauration de nouvelles relations entre les femmes et les hommes, car il existe un lien étroit entre les luttes en la matière et le droit au territoire pour les peuples, leurs manières de vivre, leurs coutumes et la réforme agraire. À cet égard, la CLOC-Vía Campesina confirme dans la déclaration produite par l'Assemblée des femmes à l'occasion du VI^e Congrès de la CLOC que « [nous] voulons que les rapports entre êtres humains soient construits sur la base de l'égalité ; la construction d'une expérience solidaire entre les différents peuples et cultures, décolonisée, sans machisme et sans racisme. Nous voulons une région et un monde libérés de toutes les formes de violence, qu'elle soit sexiste ou patriarcale, et mettant en œuvre une réforme agraire intégrale qui garantit aux femmes un véritable accès à la terre. »

Le Séminaire international sur la réforme agraire et le genre, organisé à Cochabamba (Bolivie) fut une étape importante car il permit d'élaborer une méthodologie spécifique pour la Campagne mondiale pour la réforme agraire reposant sur une vision intégrale de l'approche fondée sur le genre, ainsi qu'une formation ciblant les thématiques de genre et de terre.

Au cours de ce séminaire, l'une des questions abordées portait sur les modalités pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la réforme agraire, un enjeu majeur au regard des conflits générés par la demande des femmes pour que les titres fonciers puissent aussi porter leurs noms. En effet, chez les peuples autochtones

surtout, où les rapports sont régis selon une cosmovision fondée sur la complémentarité entre la nature et les êtres humains, entre les sociétés et, au sein du foyer, entre les femmes et les hommes, cette demande soulève la crainte que « les femmes travaillent pour la Banque mondiale » et que les terres communautaires soient privatisées par le biais de titres fonciers individuels. Ce séminaire fut l'occasion pour les femmes de confirmer leur engagement total dans la défense des régimes fonciers communautaires. Néanmoins, il est clair qu'au niveau des droits coutumiers, des coutumes et au sein des communautés, il faut questionner et changer le rôle joué par les femmes dans les familles et les organisations, ainsi que leur participation.

Par ailleurs, ce débat est également lié à la question du rôle de l'État. D'un côté, celui-ci doit garantir les droits humains, tout en prenant des mesures et en appliquant des lois assurant l'égalité des femmes (en matière, par exemple, de participation, de propriété foncière, d'héritage, de droits sociaux ou de protection contre la violence). Force est de reconnaître qu'à ce niveau les cadres juridiques ont beaucoup progressé : de nombreux pays disposent de lois contre la violence, reconnaissant l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'héritage, etc. D'un autre côté, l'État reproduit le système du patriarcat et des inégalités. Alors que les organisations luttent pour leur autonomie de gestion et pour leurs coutumes, il est nécessaire de les interpeller avec force sur le rôle des femmes en leur sein. Par conséquent, la lutte pour l'égalité des femmes ne cible pas uniquement le cadre juridique et la société ; elle porte aussi sur le système patriarcal en place au sein des familles, des communautés et des organisations.

La quasi-totalité des organisations membres de La Vía Campesina, leurs organisations régionales ainsi que La Vía Campesina Internationale, ont travaillé à ce changement à partir de « l'intérieur ». L'égalité entre les dirigeantes et les dirigeants, le suivi d'une approche fondée sur le genre et la transition au sein des organisations et des familles elles-mêmes constituent des éléments importants en faveur du changement. Les femmes au sein de La Vía Campesina Internationale ont notamment lancé la campagne « Stop aux violences contre les femmes ! », dénonçant la violence conjugale et à l'intérieur des familles comme l'une des principales formes d'abus des droits humains de la femme. Cette campagne doit être portée non seulement par les femmes mais aussi par toutes et tous.

Les encadrés qui suivent décrivent deux expériences du combat mené par les organisations contre le patriarcat au niveau de leurs propres espaces et coutumes.

Massa Koné, Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau en Afrique de l'Ouest

Sur le rôle des femmes, il faut d'abord considérer que des différences existent dans chaque tribu. Dans la mienne, certaines femmes possèdent des terres, mais ce n'est pas le cas dans la majorité des tribus. Certaines considèrent que c'est la femme qui nourrit ; d'autres que c'est l'homme qui le fait. Dans ma tribu, la femme peut cultiver les champs et préparer les repas ; dans d'autres, elle s'occupe seulement de la maison, de la cuisine, de laver, et c'est l'homme qui cultive, récolte et apporte la nourriture.

Dans notre droit coutumier, la terre est communautaire ; le droit d'utilisation existe mais la terre ne leur appartient pas. Donc, quand une femme se marie, elle part vivre là où habite son mari. S'il meurt ou s'ils divorcent, elle peut se remarier. Elle peut se marier avec un homme d'une autre tribu mais elle doit aller vivre là-bas. Si la femme détenait la terre et que le mari allait vivre dans une autre tribu, cela générerait des conflits au sein de la communauté. C'est parce que la terre reste entre les mains de la tribu qu'il n'y a pas de conflit. Si la femme a des enfants, elle peut laisser les terres à ses fils, pas à ses filles. Sinon, ce serait

la même chose : elles se marient et les problèmes commencent. Donc, dans les faits, aujourd'hui, les femmes ne possèdent rien.

La législation actuellement en vigueur a introduit un changement : il doit y avoir un accord entre l'homme et la femme pour vendre les terres. De plus, la lutte est aussi menée au sein des communautés pour que nos droits coutumiers changent et que les femmes puissent participer aux décisions. C'est le cas dans les comités de résolution des conflits. Le but est de rendre visible et faire comprendre le rôle de la femme dans notre société, de faire changer les choses et de ne plus vivre comme au temps des guerres entre tribus pour les terres.

Aujourd'hui, les femmes sont aux premières lignes de la lutte contre l'accaparement des terres, de l'eau et des semences ; elles sont en train de conquérir des espaces au sein des organisations. Pour réussir, nous devons inclure les femmes. Mais nous ne réussirons pas si le changement ne vient pas de nos communautés.

Encadré 10: *L'expérience en Afrique de l'Ouest : les femmes au sein des systèmes coutumiers*

Abdullah Aysu, Président De Çiftçi-Sen (Çiftçi-Sendicalari Konfederasyonu, Confédération Des Syndicats De Petits Paysans)

Dans les zones rurales, ce sont les femmes qui réalisent la majeure partie du travail : les tâches domestiques, s'occuper des animaux, le travail de la terre, ramasser et rapporter le bois à la maison. Les hommes ne réalisent que les tâches qu'elles ne peuvent pas faire physiquement, comme le labour, mais ce sont elles qui vendent et gèrent l'argent. La surcharge de travail pour les femmes est donc considérable.

Elles font battre le cœur de l'agriculture, car ce sont elles qui possèdent les connaissances sur la sélection des semences et des animaux, sur la préparation du fromage, du beurre, du pain. Si les femmes abandonnaient l'agriculture, ce serait comme supprimer le disque dur d'un ordinateur.

S'agissant de la transmission des terres, la loi garantit l'égalité entre les femmes et les hommes. Si le père décède, ou si la femme se marie, elles jouissent des mêmes droits que ses frères et sœurs en matière d'héritage de la terre. La loi n'est donc pas un problème.

Mais dans la plupart des régions, la tradition veut que la femme laisse la terre à ses frères. Quand elle se marie, elle va vivre chez son époux et sa famille. Mais en cas de divorce, ou s'il y a des problèmes, elle peut toujours retourner chez son père. C'est son refuge. Donc, si le père meurt, elle laisse

la terre à ses frères car comme cela elle peut toujours revenir à la maison de son frère.

Par conséquent, ne possédant aucun titre foncier, les femmes n'ont pas accès au crédit puisqu'il ne peut être octroyé qu'avec des garanties sur la terre. De plus, elles n'ont pas accès à la formation. Par exemple, si le Ministère de l'agriculture souhaite organiser un cours de formation agricole, il le fait dans les salons de thé. [Ndlr : Les salons de thé en Turquie sont des lieux culturels qui existent des siècles où non seulement on boit du thé mais surtout où les hommes discutent des affaires de la communauté et de la société.] Or, les femmes n'ont pas le droit de rentrer dans les salons de thé ; c'est réservé aux hommes. Le résultat est que les femmes ne peuvent pas participer aux cours de formation agricole. À la place, le gouvernement leur propose des cours de tissage.

C'est aussi pour cette raison que ÇİFTÇİ-SEN n'a pas accès aux femmes : nous menons nos discussions et nous nous organisons dans les salons de thé. Pour entamer un travail avec les femmes, notre stratégie consiste à aller chez elles, à parler avec elles pour qu'elles s'organisent de sorte à créer une commission des femmes, au sein de ÇİFTÇİ-SEN, représentant leurs intérêts. Ce processus vient de débiter et donc les résultats ne sont pas encore visibles.

Encadré 11: *L'expérience en Turquie : les femmes dans l'agriculture*

2006 : PORTO ALEGRE, LE TERRITOIRE COMME OBJET DE LA LUTTE

Porto Alegre marque un autre changement sur le plan du développement des programmes et des luttes en faveur de la réforme agraire intégrale. En 2006, la FAO convoqua la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), à laquelle participèrent ses États membres.

Cette conférence fut précédée du Forum « Terre, territoire et dignité », organisé par le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) en collaboration avec des organisations ayant pris part à la réalisation, en 2002, du Forum ONG/OSC sur la souveraineté alimentaire à Rome. Face au contexte de renforcement du capital dans les zones rurales, le Forum permit à de nouvelles organisations, issues de processus de lutte de défense des territoires, d'émerger et de participer. Parmi elles, des organisations d'Afrique, contient frappé de plein fouet par la vague d'accaparement des terres (qui à l'époque portait un autre nom), de peuples autochtones, de pêcheurs, d'éleveurs nomades et de populations défendant leurs territoires contre les nouveaux méga-projets et l'extraction minière, la privatisation des mers, la surpêche ou la privatisation des terres publiques et communales. L'intégration de ces nouvelles perspectives aida à élargir le concept de réforme agraire intégrale et d'englober le territoire, envisagé comme un ensemble composé des terres, des eaux, de la biodiversité, de l'air, des relations sociales, mais également à élargir les manières d'appréhender le monde, le vécu ainsi que les différentes cultures. La perspective des peuples autochtones, intimement liée à leurs modes de vie, permit aussi de renforcer le lien avec la Terre mère. C'est également dans ce cadre que débuta la discussion sur l'agroécologie en tant que manière de dépasser la situation de dépendance aux intrants, toujours plus chers, pour privilégier la production en harmonie avec la Terre mère. Ainsi, la conception d'une réforme agraire inscrite dans la souveraineté alimentaire fut élargie et approfondie en adoptant la perspective basée sur un territoire où vivent ensemble paysan-n-e-s, peuples autochtones, artisans pêcheurs, cueilleurs, éleveurs nomades, dans

À PROPOS DU CIP

Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (ou CIP) est une plate-forme mondiale et autonome regroupant plus de 800 organisations représentant les femmes et les hommes pratiquant la production d'aliments à petite échelle, la pêche artisanale, l'élevage nomade, travaillant dans les zones rurales, les peuples autochtones, dans le but de faire avancer la souveraineté alimentaire au niveau régional et mondial (la liste détaillée des organisations figure dans le Manuel populaire sur les Directives, dont la référence est donnée dans la liste bibliographique).

Ces mouvements sociaux sont appuyés par des ONG, comme FIAN, Les Amis de la Terre International, le Centro Internazionale Crocevia, PANAP, Terra Nuova, le Norway Development Fund, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche, Cenesta ou le Groupe ETC.

les pays du Nord et du Sud. C'est cette vision qui, plus tard, servirait de fondement aux négociations des Directives sur la gouvernance des régimes fonciers.

Le Forum fut aussi l'occasion de renforcer la réforme agraire comme solution pour l'ensemble de la société en l'enracinant dans le droit à l'alimentation, et comme solution pour la justice sociale et contre la migration et le chômage. Ainsi, la réforme agraire intégrale insiste non seulement sur le contrôle et la répartition des terres et des ressources productives mais aussi sur l'agroécologie, la santé, la culture, la démocratisation de la gestion des savoirs, l'éducation ou la sécurité sociale, entre autres, tel qu'exposé dans la déclaration finale du Forum.

« La nouvelle réforme agraire doit reconnaître **la fonction socio-environnementale de la terre, de la mer et des ressources naturelles dans le contexte de la souveraineté alimentaire**, ce qui requiert une volonté très forte de la part des États. Nous comprenons que la souveraineté alimentaire implique **des politiques de redistribution, d'accès et de contrôle juste et équitable aux ressources naturelles et productives (crédit, technologie adaptée, etc.)** [...] ; des politiques de développement rural basées sur des stratégies agroécologiques centrées sur l'agriculture paysanne et familiale et la pêche artisanale ; des politiques commerciales contre le dumping et en faveur de la production des paysans et des populations autochtones sur les marchés locaux, nationaux et internationaux ; et des politiques publiques complémentaires telles que **la santé, l'éducation et les infrastructures dans les campagnes**.

L'utilisation des ressources naturelles doit avant tout viser la production vivrière. Dans le contexte de la souveraineté alimentaire, la réforme agraire bénéficie à **l'ensemble de la société en lui procurant des aliments sains, accessibles et culturellement appropriés, ainsi que la justice sociale.** La réforme agraire pourrait **mettre fin à l'exode massif et forcé des campagnes vers les villes**, phénomène qui a provoqué une surpopulation des villes à un rythme insoutenable et dans des conditions de vie inhumaines ; elle permettrait également une vie digne pour chacun des membres de nos sociétés ; elle ouvrirait les possibilités pour un **développement économique plus inclusif et mieux enraciné tant au niveau local que régional et national, qui bénéficierait à la plupart des individus** ; elle mettrait fin à une agriculture intensive de monocultures qui gaspille l'eau, qui empoisonne la terre et les rivières. Une nouvelle politique **de pêche** est indispensable ; celle-ci doit

reconnaître aux communautés de pêcheurs leurs droits et arrêter la pêche industrielle qui épuise la vie dans la mer. La nouvelle réforme agraire n'est pas uniquement nécessaire dans les **pays du Sud**, les dénommés « pays en développement » mais aussi dans les **pays du Nord**, dits « développés ».

La souveraineté alimentaire est fondée sur le droit humain à l'alimentation, à l'autodétermination, sur les droits des peuples autochtones au territoire et sur les droits des peuples à produire des aliments pour se nourrir et pour les marchés locaux et nationaux. La souveraineté alimentaire défend **une agriculture avec les paysan-ne-s, une pêche avec les familles d'artisans pêcheurs, des forêts avec les communautés forestières, des steppes avec les familles d'éleveurs nomades...** De plus, la réforme agraire doit assurer les droits à **l'éducation, aux soins de santé, au logement, au travail, à la sécurité sociale et aux loisirs.** La réforme agraire doit assurer la création d'espaces où **maintenir nos cultures**, fournir un havre pour **nos enfants et nos jeunes**, de sorte que nos communautés puissent développer leur complète diversité et de façon à ce que nous puissions forger notre citoyenneté sur la base de notre relation à la terre, à la mer, à la forêt.

Les **connaissances sophistiquées acquises par les peuples autochtones, les paysan-ne-s, les pêcheurs** au fil des siècles d'interactions avec la nature **fourmillent des solutions aux crises écologiques et sociales actuelles.** Aussi, nous sommes convaincu-e-s que les systèmes alimentaires autochtones doivent être l'une des toutes premières priorités de la réforme agraire et que les principes et les savoirs autochtones doivent être appliqués dans l'intérêt des communautés. »

Encadré 12: Déclaration du Forum « Terre, territoire et dignité »

La Conférence internationale de la FAO fut un moment important car elle donna l'occasion de repositionner la réforme agraire au cœur des priorités internationales. Comme l'explique Sofia Monsalve, de FIAN : « À cette époque, personne ne parlait de réforme agraire. Les fonctionnaires et aussi beaucoup d'ONG nous voyaient comme des dinosaures, car, à leurs yeux, la réforme agraire appartenait au passé. ». Si l'accaparement des terres ne fut pas encore rendu visible à l'occasion de la Conférence de Porto Alegre, cet évènement permit néanmoins de poser les jalons pour la formulation d'autres politiques relatives à la terre et aux ressources naturelles reposant sur la souveraineté alimentaire.

RÉGIMES FONCIERS PUBLICS, COMMUNAUX, INDIVIDUELS OU EN COOPÉRATIVE ?

En partant du concept de territoire, le fait de considérer la fonction socio-environnementale de la terre, de la mer et des ressources naturelles dans le contexte de la souveraineté alimentaire permet aussi d'élargir les conceptions liées à la nature des régimes fonciers. La démocratisation de ces ressources doit tenir compte de l'ensemble des acteurs partageant le territoire, ce qui pose la question de l'égalité des droits au niveau du genre et de la dimension intergénérationnelle. Par conséquent, la diversité géographique, historique et culturelle apporte des réponses variées. En outre, il faut aussi intégrer la discussion sur les réformes agraires passées, dans le cadre desquelles la propriété privée a donné lieu à une nouvelle concentration rapide des terres à travers leur vente et leur remembrement.

Là où prévalent les pratiques de transmission autochtone ou liées au droit coutumier, les réformes agraires proposées portent sur un régime foncier communal. Mais, dans les régions et les villages où l'on cultive sur des terres privées, il existe également des espaces communaux et collectifs sur lesquels les éleveurs font paître leurs animaux. Les éleveurs nomades dépendent eux aussi de ces terres pour la transhumance. De même, les mangroves et les étendues d'eau sont à usage collectif. En ce sens, si l'on part d'une vision axée sur la cohabitation au sein du territoire, la réforme agraire ne doit pas seulement viser la répartition des terres privées mais aussi prendre en compte les coutumes et les formes d'utilisation, dans les pays du Nord comme du Sud.

D'autres organisations encore revendiquent une réforme agraire en faveur des coopératives, des partenariats ou des groupes pour éviter l'octroi de titres privés. Ailleurs, la lutte vise un régime foncier entre les mains de l'État ou de la municipalité qui octroie un droit d'utilisation aux coopératives pour la production d'aliments, à l'instar de la proposition portée par le SAT (Syndicat andalou des travailleurs) en Espagne. « En Andalousie, les

luttons du passé ont permis d'exproprier des terres et de les donner à des coopératives pour qu'elles les utilisent. Aujourd'hui, il existe une forte pression en faveur de la privatisation de ces terres, c'est-à-dire que la coopérative ou ses membres achètent le terrain à titre individuel. Cela signifierait une mise à disposition de la terre pour le marché. Mais nous luttons contre cela, nous voulons que la terre reste publique et que l'on octroie seulement le droit d'utilisation », explique Federico Pacheco.

À l'inverse, la « nationalisation » des terres dans beaucoup de pays africains, expropriant les communautés, a été le prétexte utilisé en faveur de l'accaparement. Par conséquent, les organisations dans ces pays revendiquent la primauté du droit coutumier sur le droit de l'État.

Dans d'autres régions, l'agriculture est réalisée par des groupements privés. En Roumanie, par exemple, l'expérience des coopératives créées par l'État ayant, de fait, entraîné l'expropriation, cela explique la proposition de répartition privée pour garantir tout particulièrement l'accès aux terres pour les jeunes. Toutefois, il est possible de réaliser les activités de commercialisation à travers des coopératives.

Il existe donc différentes formes de régime foncier : collectif, communal, en propriété privée, en coopérative ou d'État assorti d'un droit d'utilisation. Les propositions varient en fonction de chaque culture, histoire et territoire. Revendiquant le droit pour les peuples de décider de leurs propres formes de développement, La Vía Campesina n'a pas une position unique en la matière sinon que de renforcer la discussion et l'échange d'expériences sur la réforme agraire. Qui plus est, indépendamment du type de réforme, cette question ne saurait être considérée comme statique. Elle doit plutôt être envisagée comme un processus en élaboration, évolution et adaptation permanentes à partir des expériences et des processus décisionnels collectifs au niveau des territoires.

" 2007 - NYÉLÉNI : L'ÉLARGISSEMENT DU MOUVEMENT POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES RELATIONS RURAL-URBAIN

Une étape supplémentaire dans l'élargissement des échanges engagés avec plusieurs organisations fut franchie avec le Forum de Nyéléni, organisé au Mali à l'appel du CIP et auquel participèrent des réseaux non membres de La Vía Campesina, des organisations régionales africaines, des organisations de protection de l'environnement, des organisations de pêcheurs ainsi que de nouveaux mouvements représentant les villes. Grâce aux échanges sur les conceptions liées au rapport rural-urbain, de nouveaux liens de solidarité furent tissés notamment concernant les modalités pour produire une alimentation saine et abordable pour toutes et tous, ainsi que la récupération des territoires.

Nyéleni permit non seulement de rendre visible l'élargissement du mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire mais aussi de changer la conception des rapports rural-urbain

de La Vía Campesina pour en faire un processus de la réforme agraire. Face à la crise économique et au chômage, et dans le souci d'assurer un approvisionnement en aliments sains et accessibles, des mouvements émergent, récupèrent et occupent des terrains vagues ou en friche dans les villes et les zones péri-urbaines afin d'y produire des aliments. Espaces d'échange et de réflexion, des liens solidaires s'y nouent entre les villes et les quartiers à propos de la production alimentaire.

De plus en plus d'initiatives d'achat direct solidaire voient le jour, notamment les partenariats locaux et solidaires dans l'agriculture (de l'anglais *Community Supported Agriculture*, type AMAP en France). Ces partenariats reposent sur une alliance entre consommateurs et agriculteurs ou coopératives. Les consommateurs apportent un investissement pour soutenir l'agriculteur ou la coopérative

et, en retour, ceux-ci lui fournissent des aliments agroécologiques toute l'année. Le calcul de la contribution tient compte des coûts réels de la production agroécologique, d'un salaire digne pour le ou la paysan-ne et pour ses employé-e-s, et permet d'investir dans les ressources productives nécessaires. Parmi les autres formes de relation directe, figurent aussi les paniers bio, où les coopératives livrent chaque semaine un panier contenant des produits locaux et saisonniers.

En s'interrogeant sur le type d'alimentation souhaité, de nouveaux liens et de nouveaux mouvements naissent. Cela permet aussi d'attirer l'attention sur les effets du capitalisme au niveau de l'agriculture péri-urbaine. Par ailleurs, cette conception agrandit la stratégie car la lutte pour la réforme agraire et la souveraineté alimentaire n'est plus une affaire simplement rurale car elle concerne l'ensemble de la société.

L'AGROÉCOLOGIE COMME OBJECTIF ET STRATÉGIE

La fonction environnementale de la terre et des territoires constitue un élément central des revendications en faveur du changement. Face à la pollution des ressources naturelles et de l'alimentation, à la dépendance vis-à-vis des sociétés transnationales et à la hausse des prix des intrants, les organisations commencèrent à discuter du fait que ces formes de production équivalaient à « ramener chez soi le modèle hégémonique de production ».

En ce sens, l'agroécologie se conçoit non seulement comme une forme de production alternative mais aussi comme une praxis du changement : la construction de l'autonomie des systèmes productifs en opposition au modèle de production hégémonique. L'agroécologie représente donc une forme de résistance et de déconstruction de la dépendance aux semences commerciales, aux pesticides et aux engrais, toujours plus coûteux. Elle offre la possibilité de construire et de récupérer des connaissances liées à une relation durable entre la nature et les êtres humains, à partir des savoirs ancestraux, de la culture et de la diversité territoriale. De fait, la grande majorité des organisations disposent de programmes visant à renforcer l'agroécologie, l'« agriculture traditionnelle » ou l'« agriculture à faible coût ». Cela comprend, par exemple, la production et la distribution de semences, les maisons de semences, la production d'intrants naturels sur les fermes, la polyculture, la rotation des cultures ou les cultures intercalaires. Un autre élément important porte sur la démocratisation de la génération des connaissances grâce aux échanges d'expériences « de paysan-ne-s à paysan-ne-s », cherchant l'autonomie par rapport aux sciences agronomiques conventionnelles axées sur l'emploi de produits agrochimiques.

2011 ET 2012 : LA LUTTE CONTRE L'ACCAPAREMENT ET LE CHANGEMENT DE PERCEPTION DU RÔLE DE L'ÉTAT

En 2011, la publication d'un rapport de l'ONG GRAIN et la réalisation de la Conférence internationale « Stop à l'accaparement des terres ! » à Nyéléni (Mali) braquent les projecteurs sur la véritable ampleur du phénomène, dénoncé depuis longtemps déjà par les organisations mais sans être dénommé ainsi. L'écho auprès des médias de communication, des organisations sociales et des ONG est large. La vague d'accaparements pousse également les communautés à s'organiser au niveau national pour faire face aux menaces, surtout sur le continent africain. En Afrique de l'Ouest, beaucoup d'organisations luttant pour la réforme agraire existent déjà ; à l'Est, surgit la défense du territoire, où les paysans avaient de tout temps la terre et vivaient sur la base des systèmes coutumiers. En luttant pour le territoire, la *défense* du territoire devient un élément fondamental.

La conférence de la Campagne mondiale pour la réforme agraire, tenue à Bukit Tinggi sur le thème « Réforme agraire, la défense de la terre et des territoires au 21^e siècle : défis et avenir », fut l'occasion d'analyser les processus à la lumière des crises en cours dans le monde. Elle permet aussi de faire mieux connaître les effets du changement climatique sur l'agriculture et de poser la souveraineté alimentaire basée sur une réforme agraire et la défense du territoire comme solution face au défi climatique. Les délibérations furent l'occasion de réaliser une analyse détaillée des mécanismes de l'accaparement et d'identifier plusieurs facteurs, dont « les économies vertes et bleues », le paiement des services

écosystémiques et les mécanismes REDD/REDD+. Tous ces facteurs furent encouragés par les gouvernements au Sommet de Río + 20, en 2012, et ils se servent des crises pour intensifier le modèle agricole actuel.

S'agissant de ces nouveaux mécanismes (*voir le chapitre 2*), la **perception du rôle de l'État change**. En 2006 à Porto Alegre, les revendications étaient clairement adressées à l'État et appelaient à une « redynamisation de l'État » en raison des expériences liées aux ajustements structurels qui avaient abouti au démantèlement de l'État et de son rôle dans l'économie. Mais, à Bukit Tinggi, le contexte était différent. Les États avaient été identifiés comme acteurs clés du renforcement de la mainmise du capital en promulguant des lois et des législations. Même sous des régimes progressistes, comme en Amérique latine, où la satisfaction des besoins fondamentaux avait été améliorée et des politiques sociales mises en place, les processus de réforme agraire demeuraient marginaux. Ces années virent, au contraire, l'augmentation du nombre de projets miniers, des grandes monocultures et de la criminalisation. Par conséquent, sans pour autant mettre de côté la nécessité du plaidoyer au niveau des politiques nationales et internationales, les débats traitèrent de l'autonomie des organisations, des modalités pour y parvenir, et renforcèrent l'idée que seul un mouvement social fort serait en mesure d'exercer une pression suffisante pour récupérer les États. À cet égard, il faut réaliser des alliances et unir toutes les forces, tout en renforçant les pratiques et la lutte depuis la base.

Zainal Arifin Fuad, leader et délégué international, SPI (Serikat Petani Indonesia, Union des paysans indonésiens)

En Indonésie, comme dans beaucoup d'autres endroits, le problème principal c'est la terre. Pour nous, l'accaparement des terres a commencé sous la colonisation, du Portugal, de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Angleterre. Ces puissances ont occupé nos terres pour produire des biens ensuite exportés. Après l'indépendance et quand le « premier gouvernement » est arrivé au pouvoir, il a nationalisé la terre et promulgué, en 1965, la Loi agraire fondamentale. Mais sous

le « deuxième gouvernement » (Ndlr : la dictature de Suharto, qui dura jusqu'en 1998), elle ne fut jamais appliquée. Cela s'explique par le contexte mondial de la guerre froide, quand les États-Unis combattaient le communisme en Asie et pendant la guerre du Vietnam.

Le deuxième gouvernement a mis en œuvre les programmes d'ajustement structurel, ce qui revenait à une seconde colonisation. N'oublions pas que les

traités de libre-échange portent non seulement sur le commerce mais surtout sur les investissements. Par conséquent, on voit, d'un côté, **une accélération** de l'accaparement, car les réglementations ouvrent les pays aux investissements, et, de l'autre, **un élargissement** du phénomène : si, au départ, les investissements étaient autorisés dans cinq secteurs seulement, aujourd'hui c'est l'ensemble des secteurs qui sont concernés par les investissements directs.

Sur le terrain, l'accaparement en Indonésie revêt plusieurs formes. Tout d'abord, les concessions octroyées par l'État à travers les accords d'investissement direct. Et donc, on expulse les paysan-ne-s qui vivent dans ces zones. Ensuite, l'agriculture sous contrat. On donne les intrants aux paysan-ne-s, ils produisent et finalement on leur achète les produits (destinés, en majorité, à l'exportation). Mais ce modèle implique que tous les risques sont absorbés par le paysan ; si une tempête détruit les récoltes, le paysan, même s'il a réalisé les dépenses, ne reçoit rien. De plus, le contrat ne prévoit pas de prix fixe. Donc, la première année, le paysan est bien payé, la deuxième année éventuellement, mais la troisième, quand il est dépendant, ils paient le paysan comme ils veulent. C'est ainsi que les monocultures se sont développées, surtout le palmier à huile qui a un grand marché en Europe. Dernièrement, ce sont le riz et le maïs qui commencent à être produits à grande échelle. En parallèle, il existe aussi un accaparement des terres par l'application des mécanismes REDD et REDD+, comme à Jambi, sur l'île de Sumatra, où nos membres sont menacés d'expulsion.

L'Indonésie importe beaucoup de nourriture. Le marché vivrier est dominé par les grandes entreprises et les aliments sont considérés comme des marchandises. Quand nous parlons de la crise alimentaire, il s'agit d'une crise au niveau de la distribution, au niveau du marché, et non d'une crise de la production. La nourriture est plus chère, et cela va continuer. Pour lutter contre la crise alimentaire, le gouvernement distribue de l'aide alimentaire, sous forme de denrées. Mais ces aliments sont produits par les grandes entreprises ; ils sont importés.

Lorsque le gouvernement s'est rendu compte que le pays importait des denrées, sa réaction a été d'encourager la production de maïs et de riz en monocultures à grande échelle, production là aussi assurée par les grandes entreprises. Voilà comment le gouvernement comprend la sécurité alimentaire. Pendant ce temps, le bien-être des paysan-ne-s se détériore, comme le montrent les données du Farmer Failure Index. La conclusion est que les sociétés transnationales ont tout d'abord créé la crise alimentaire, et maintenant elles en profitent.

À cause de notre lutte, nous sommes fortement criminalisés : attaques, emprisonnements, assassinats, commis par la police et les forces de sécurité privée embauchées par les entreprises. Jusqu'à présent, 255 conflits ont eu lieu et un grand nombre de paysan-ne-s ont été emprisonné-e-s. L'an passé, deux ou trois personnes ont été assassinées mais au moins une centaine de paysan-ne-s ont été attaqué-e-s et un millier déplacé-e-s.

Notre organisation compte 800 000 membres. Notre objectif est d'instaurer une économie paysanne grâce à la réforme agraire et la souveraineté alimentaire.

Avant tout, nous devons récupérer le contrôle sur nos terres et notre production. Nous pensons que le modèle approprié serait un régime foncier communautaire où il est impossible de vendre la terre.

Pour y parvenir, nous faisons pression sur le gouvernement pour qu'il mette en œuvre la loi de 1965. Il a promis de redistribuer neuf millions d'hectares. L'autre action consiste à occuper les terres : entre 2007 et 2013 nous avons occupé 200 000 hectares. D'ici à 2019, nous voulons atteindre le million d'hectares occupés. Si nous savons qu'il y a des terres abandonnées depuis quelques années ou que la concession expire, nous nous y installons pour y pratiquer l'agriculture agroécologique. Pour arriver à une économie paysanne, il faut que les bases soient solides. En autonomisant les organisations paysannes, nous cherchons à renforcer la vie en collectivité.

Encadré 13 : L'expérience en Indonésie : les conséquences des traités de libre-échange, les mécanismes REDD et la criminalisation des organisations

2016 : MARABÁ, LA RÉFORME AGRAIRE POPULAIRE

En 2016, une conférence internationale sur la réforme agraire eut lieu au Brésil, à Marabá, en mémoire du massacre de *Eldorado dos Carajás* qui s'y était déroulé vingt ans auparavant. Cette rencontre fut aussi l'occasion de mener de nouvelles discussions sur les stratégies.

Le contexte historique avait, là encore, changé. Beaucoup de pays latino-américains, comme le Paraguay, le Honduras et le Brésil au moment même où se déroulait la réunion, avaient vécu un coup d'état suivi d'une prise de pouvoir par les élites nationales étroitement liées aux intérêts du capital, comme au Paraguay, au Honduras, et au Brésil en même temps que se déroulait la réunion. Le MST y présenta pour la première fois le concept de réforme agraire non seulement intégrale mais aussi **populaire**, à savoir, une réforme agraire depuis la base. Elle repose sur la construction d'une large alliance populaire entre les campagnes et les villes dans le but de faire pression en faveur du changement. Elle repose également sur

la réalisation d'un changement de modèle agricole, en commençant par les pratiques sociales et de production. Tel est le fondement nécessaire pour aboutir à un rapport de force permettant de reconquérir l'État de sorte à ce que celui-ci remplisse son rôle dans l'organisation de l'approvisionnement des sociétés en aliments sains.

La *Vía Campesina* étant un espace hétérogène, les conceptions sur le rôle de l'État varient beaucoup selon les contextes historiques, politiques et culturels. Ainsi, si pour certains la priorité est le plaidoyer, d'autres veulent renforcer l'autonomie de leurs organisations et mouvements. Ceci dit, en termes de pratique, chaque organisation s'appuie sur un ensemble de stratégies, y compris la praxis en faveur du changement, la consolidation des alliances, le renforcement de la communication et de la diffusion, tout en travaillant sur le plaidoyer au niveau des politiques internationales, régionales et nationales.

Delweck Matheus, Mouvement sans terre (MST), Brésil

La période actuelle est marquée par la domination du capital financier sur les économies et donc sur les zones rurales. La fusion entre le capital financier, l'agroindustrie et les grands propriétaires fonciers crée un nouveau modèle agricole. Cela se produit sur l'ensemble du globe, de façon rapide dans certaines régions, de façon plus lente dans d'autres. Il est nécessaire, à partir de cette réflexion, de repenser le concept de réforme agraire. Ceci s'explique par le constat que pour le capitalisme, aujourd'hui, la réforme agraire n'est plus nécessaire pour permettre le développement. À d'autres moments de l'histoire, en revanche, les secteurs du capital urbain défendaient la réforme agraire dans le but de développer ce même capitalisme. Les réformes agraires du passé reposaient sur une alliance entre le capital urbain et le monde paysan afin de créer des marchés où écouler la production industrielle. Mais ce besoin n'existe plus. Et donc cette alliance de classes n'est plus possible.

Par conséquent, face au modèle actuel, une réforme agraire ne peut se faire qu'en forgeant une alliance entre la classe des travailleurs et des travailleuses dans les zones rurales et leurs homologues dans les zones urbaines. Nous sommes donc face à une lutte des classes. Il est possible qu'une partie de la classe moyenne rejoigne cette lutte, mais le modèle actuel ne peut plus se répéter. Cette lutte pour la réforme agraire ne peut être gagnée qu'en construisant une alliance entre les campagnes et les villes.

Les gens doivent donc organiser un autre modèle de production ancré dans une autre manière de concevoir les ressources naturelles, la terre et l'environnement. La fonction sociale de la terre doit être pleinement réalisée, à savoir, servir l'ensemble de la société : produire des aliments sains à partir de la souveraineté des peuples, le contrôle des intrants et des semences. Ce sont donc les paysans et les paysannes eux-mêmes qui doivent s'attacher à ne pas reproduire le modèle actuel.

La lutte consiste à changer le modèle de production à partir de l'agroécologie, à transformer l'industrialisation des aliments en coopératives de petite et moyenne taille dans le but de nourrir toute la population. Cela implique des modèles technologiques adaptés et différents d'une région à l'autre. L'objectif de nourrir tout le monde implique aussi de réfléchir à l'exportation, car dans certaines régions il y a trop d'aliments, tandis qu'ailleurs il n'y en a pas assez. Mais l'approvisionnement et la distribution des aliments ne doivent plus être contrôlés par les sociétés transnationales. À notre avis, l'État doit prendre en charge cette fonction logistique dans l'optique de proposer une nourriture saine à sa population. Tout ce processus doit être réalisé avec la participation de la population.

La tâche des États consiste à impulser des politiques publiques mais nous ne pouvons attendre d'eux qu'ils la mènent à bien puisqu'elle ne correspond plus à l'intérêt des élites. C'est pour cela que la lutte pour la réforme agraire est une lutte des classes. Nous devons faire la réforme agraire pour obtenir un rapport de force susceptible de changer la nature de l'État et que celui-ci remplisse son rôle dans la réforme agraire : organiser l'assistance technique, le crédit, la chaîne logistique, entre autres.

Encadré 14: L'expérience au Brésil : pourquoi la réforme agraire intégrale doit-elle être populaire ?

LES JEUNES DANS LA LUTTE POUR LA RÉFORME AGRAIRE

La jeunesse est l'avenir de l'agriculture. Pourtant, le manque d'accès aux ressources productives, la pauvreté dans les zones rurales et les systèmes patriarcaux figurent parmi les raisons poussant les jeunes à partir vers les villes ou à quitter leur pays.

La quasi-totalité des organisations ont créé des espaces afin d'impliquer les jeunes dans les luttes. Dans bien des cas, les jeunes ont été des pionniers dans le renouveau des stratégies telles que la communication par des moyens alternatifs ou les arts comme forme de lutte.

En ne considérant la réforme agraire plus seulement comme un simple moyen économique de redistribution mais aussi comme un moteur de changement des rapports sociaux vers une société libérée de toute forme d'oppression et où la majorité ne domine plus les minorités, les jeunes nourrissent le débat en y soulevant de nouvelles thématiques, comme le questionnement des systèmes patriarcaux. Cela comprend également les processus de décision au sein des communautés et des familles ainsi que l'accès à la terre et aux ressources productives.

Au Brésil, une partie des jeunes a lancé un nouveau sujet à l'intérieur du MST : la discussion sur la réforme agraire au sein de cette organisation a ouvert un débat sur les droits des LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexe). À travers la culture, la musique, l'art ou le théâtre, les jeunes provoquent et renforcent le besoin d'aborder ce sujet. Delweck Matheus, dirigeant national, l'explique ainsi : « Ce sont des sujets en construction, des processus de la discussion populaire. Nous n'avons pas de position fermée et définitive. C'est quelque chose de très nouveau qui est en train de créer une culture au sein de l'organisation pour qu'on en parle. Ce sujet s'inscrit dans la discussion sur la réforme agraire populaire, construite à partir de la base, dans le cadre de processus collectifs. » Cette question sera très certainement reprise à l'avenir au niveau de La Vía Campesina, car elle s'inscrit dans la construction de relations sociales libérées de toute forme d'oppression.

Líder Góngora, Coordination nationale pour la défense des mangroves (C-Condem)

Le territoire, c'est la mangrove, la mer, la terre, la forêt, c'est un tout, c'est un univers. Tout d'abord, c'est un paysage magnifique source de notre histoire, de nos légendes et de nos contes. Il façonne la manière dont nous travaillons dans le respect de la mangrove : quand l'eau est haute, nous sortons pêcher à pied ; quand l'eau descend, nous partons ; quand la marée monte nous récoltons ; quand c'est la pleine lune, nous la laissons resplendir, en respectant les cycles, en cohabitant, en demandant l'autorisation de travailler, en prenant

soin de la terre, des plantes, des animaux et de nous-mêmes, en apprenant ensemble. Le « penser collectif » est très important : s'écouter les uns les autres, proposer ensemble. C'est cette façon de penser que nous devons reconstruire à partir de nos sociétés. Peu à peu, cet amour se perd, on ne pense plus à ce qui se passe autour de nous. Le territoire, c'est ça. Ce n'est pas la terre pour la terre. Le territoire, c'est l'amour et la solidarité.

Quand on réfléchit au territoire, on se dit aussi : la limite arrive ici. Les

oligarques, les politiques, ils veulent privatiser la terre, imposer des titres fonciers. Au fur et à mesure qu'ils se répartissent les grandes terres, la mer, les élevages de crevettes, ils essaient de nous enfermer sur un petit bout de terre. Certaines lois foncières, certaines réformes agraires sont partielles. Il faut aller plus loin. Nous existions bien avant les gouvernements ; ce modèle, ils nous l'ont vendu. Ils nous ont fait croire que c'était la seule voie. Mais ce modèle est à bout de souffle.

Encadré 15 : *L'expérience en Équateur : défendre les territoires en s'appuyant sur le « penser collectif »*

Abdullah Aysu, président de ÇİFTÇİ-SEN (ÇİFTÇİ-Sendicalari Konfederasyonu, Confédération des syndicats de petits paysans)

La réforme agraire n'est pas seulement liée à la répartition des terres parce que l'agriculture ne se fait pas uniquement avec de la terre. Qu'est-ce que l'agriculture ? C'est la culture du travail de la terre, c'est une façon de vivre. Par conséquent, si nous faisons une réforme, elle doit **faire vivre cette culture**. Une culture fondée sur une alimentation locale, des relations de solidarité et de partage. La réforme agraire devrait donc promouvoir la vie en communauté. L'histoire de l'agriculture ne se résume pas à une histoire d'individus vivant chacun de leur côté. Il serait très facile en Turquie d'intégrer une réforme agraire axée sur les coopératives car dans ce pays la vie repose sur la communauté, la solidarité. Si j'ai besoin de quelque chose, tu m'aides. La réforme devrait créer un contexte politique dans lequel les paysan-ne-s peuvent décider de ce qu'ils et elles produisent, comment et pour qui.

Encadré 16 : *L'expérience en Turquie : la réforme agraire comme redynamisation de la culture rurale*

Le Zimbabwe est le seul pays au cours des dernières années qui a connu une redistribution massive de terres. En 1980, 5 700 agriculteurs commerciaux et à grande échelle contrôlaient 47 % des terres agricoles, alors que 99 % des paysans en contrôlaient 49 %. En 2010, la situation s'était inversée : le nombre de paysans avait été doublé, ils avaient accès à 79 % des terres, et les grands exploitants n'en contrôlaient plus que 9 %.

Dans les premières années, les études publiées, basées sur les statistiques officielles, faisaient état d'une chute sévère de la production. Jusqu'à aujourd'hui, les exportations n'ont pas retrouvé leur niveau d'antan. Néanmoins, quelques années plus tard, plusieurs études s'appuyèrent sur des entretiens réalisés auprès des familles. Elles révélèrent ce que les statistiques ne montraient pas : malgré l'absence totale d'aide technique ou financière, l'accès à la terre avait impulsé une hausse notable de la production et une stimulation des économies locales et informelles.

Ngoni Chikowe, ZIMSOF (Zimbabwe Organic Smallholder Farmers Forum, Forum des petits paysans agroécologiques)

Au Zimbabwe, la lutte pour l'indépendance passait par la terre. Nous avons obtenu l'indépendance en 1980. Mais 5 000 agriculteurs commerciaux contrôlaient toujours les terres. Il y eut quelques négociations avec les anciens colonisateurs mais ils refusèrent de vendre les terres. Un programme d'achat-vente à titre volontaire a également été essayé, mais n'a jamais fonctionné.

Les vétérans de la lutte pour les terres pendant la guerre d'indépendance avaient gagné. Mais vingt ans plus tard, ils n'avaient toujours pas de terre. En l'an 2000, les vétérans et les paysans reprirent la lutte en envahissant les exploitations pour récupérer leurs terres. Nous considérons qu'elle est à nous puisqu'ils n'ont jamais payé ; donc, nous sommes simplement allés reprendre ce qui est notre droit. Ce mouvement n'avait pas été préparé ; ce fut un processus révolutionnaire dont l'objectif était la victoire. Les gens ont occupé les terres et expulsé les propriétaires. Ensuite, ils ont construit des fermes A1, pour les petits paysans, et des fermes A2, sur des terrains plus grands à vocation commerciale et pour l'exportation. Les terres communales ont été préservées et sont toujours utilisées pour la culture ou l'élevage.

Donc, au Zimbabwe, aujourd'hui, la terre n'est plus le problème ; nous en avons presque tous. Toute la terre appar-

tient à l'État et donc il est interdit de la vendre. En revanche, nous n'avons jamais eu d'accès au crédit ou à l'aide technique. C'est cela qui manque. Les banques privées n'octroient pas de prêts car les paysan-ne-s n'ont pas de garanties puisque la terre appartient à l'État.

Au total, notre organisation compte 19 000 membres dans le pays. Dans ma région, elle travaille sur la question des femmes, des jeunes, sur les programmes d'ajout de valeur et sur l'agroécologie. En réalité, l'agroécologie n'est pas nouvelle car c'est la forme traditionnelle de notre agriculture. À l'inverse, l'agriculture industrielle est très chère : les semences, les pesticides, les engrais coûtent très cher et ils ont de graves conséquences sur le sol et le climat. L'agriculture traditionnelle est plus durable : nos cultures sont plus résistantes à la sécheresse et sont plus nutritives.

De plus, nous travaillons pour récupérer les semences ancestrales. Mais la législation actuelle ne nous autorise pas à les vendre de façon commerciale. Par conséquent, nous menons des actions de plaidoyer au niveau de la loi sur les semences. Nous voulons vendre nos semences traditionnelles à travers, par exemple, des banques/maisons de semences. Notre tradition est fortement liée aux semences. Il y a des rituels pour les ancêtres où on utilise les semences. Elles sont également connectées aux vivants et aux morts.

Encadré 17: *L'expérience au Zimbabwe : une redistribution des terres grâce à la pression exercée par les occupations massives*

FEMMES ET JEUNES CONTRE
LA DOMINATION PATRIARCALE
ET DE CLASSE



Les stratégies:

résistance, action et praxis dans les territoires, plaidoyer et communication

Quelles stratégies permettraient, aujourd'hui de créer une force capable de contrôler le capital mondialisé ? De quelle façon atteint-on une réforme agraire en faveur d'un système qui préserve la biodiversité et les cycles naturels, ralentit le changement climatique, nourrit le monde avec une alimentation saine et adéquate, démocratise la politique, l'économie, la société et la gestion des connaissances détenues par nos sociétés ? Quelles stratégies employer lorsque certaines parties des institutions de l'État apparaissent dominées par les intérêts des oligarchies et des sociétés transnationales ? Comment parvenir à un rapport de force sur les décisions politiques ?

Loin d'être un changement ponctuel, la réforme agraire doit plutôt être envisagée comme un processus continu de changement. Aussi les stratégies sont-elles pluridimensionnelles et élaborées à partir de la construction collective et de la praxis au sein des organisations, à savoir, le changement des formes de production, les actions directes, l'occupation de terres et la résistance, pour avancer vers la démocratisation de l'accès aux ressources et la défense populaire des territoires. De plus, la communication et l'échange des expériences représentent des éléments fondamentaux pour réaliser une analyse à partir des territoires et construire des alternatives. Dans le même temps, il faut trouver des espaces, au niveau national et international, pour le plaidoyer.

L'ACTION POPULAIRE ET LA CONSTRUCTION D'ALTERNATIVES DÉMOCRATIQUES

La démocratisation fondée sur des processus collectifs et participatifs est essentielle pour construire une réforme agraire intégrale et la souveraineté alimentaire.

Comprenant la génération de connaissances à partir des expériences, des sagesses et des manières d'appréhender le monde portées par les populations, la démocratisation des connaissances est, elle aussi, cruciale. Pour y parvenir, la formation politique et organisationnelle se trouvent renforcées par l'échange des expériences tant à l'échelle locale qu'internationale. La Via Campesina constitue une plate-forme de poids au niveau mondial dans la construction collective de propositions et des stratégies. Une partie de la construction du changement passe également par la formation à l'agroécologie. Ainsi, la grande majorité des organisations ont mis en place des processus de formation et d'échange d'expériences « de paysan-ne-s à paysan-ne-s ». En ce sens, la pratique politique et agraire de façon collective qui cherche à briser les schémas excluant les hommes, les femmes et les jeunes est la stratégie fondamentale pour changer le modèle actuel.

Dans plusieurs régions du monde, l'occupation de terres constitue une forme, et bien souvent la forme la plus importante, pour exiger la réforme agraire, la

démocratisation des terres et donner à celles-ci une fonction sociale et environnementale. Les occupations réalisées par le MST au Brésil sont sans doute les plus nombreuses, mais des actions ont également lieu au Paraguay, au Honduras, en Andalousie (Espagne), en Indonésie ainsi que dans beaucoup d'autres pays. Très souvent, elles constituent la seule voie permettant aux paysan-ne-s d'obtenir un accès concret à la terre et de construire de réelles alternatives pour alimenter les populations à travers des processus collectifs.

Dans les régions où les terres sont accaparées pour laisser place aux projets miniers, aux monocultures ou aux semences transgéniques, les communautés et organisations décident aussi de résister et d'affronter les sociétés transnationales et les États qui les privent de leurs droits, au lieu de les protéger. Cette résistance contre l'accaparement et la pollution de la terre et de l'eau ou la contamination des semences prend plusieurs formes, dont l'occupation de territoires ou la destruction des biens matériels, des plantations et des monocultures transgéniques. En outre, les manifestations, les marches et l'occupation des institutions sont d'autres formes d'action importantes pour faire entendre les voix des paysan-ne-s.

COMMUNICATION ET RECHERCHE

La communication est un outil de base permettant de rendre visible et de faire connaître les luttes. Elle vient aussi appuyer les échanges, tant au niveau de la base qu'à l'échelle internationale, et le plaidoyer. La diversité des outils de communication est à l'image de la diversité des organisations. Y figurent, notamment, l'art, la danse ou les misticas qui constituent aussi des formes de communication et de construction collective.

Dans un contexte marqué par une monopolisation croissante au sein des institutions internationales et de nombreux médias de communication de masse, ainsi que par un lien étroit entre ceux-ci et des intérêts économiques et politiques, la communication représente un instrument fondamental au moment de sensibiliser l'opinion publique, de parler des problématiques, de dénoncer la criminalisation et de faire connaître les réalisations obtenues

grâce aux luttes. Elle sert aussi à diffuser des appels à la solidarité pour soutenir les luttes.

Les travaux de recherche jouent aussi un rôle majeur car ils fournissent une base scientifique aux revendications portées par les organisations, un aspect important pour bien les positionner au niveau de l'opinion publique, assurer qu'elles bénéficient d'une large couverture médiatique, et réaliser des actions de plaidoyer. Ainsi, les analyses sur la réforme agraire faisant appel aux mécanismes de marché, la hausse chiffrée des accaparements de terres, de l'eau et des ressources naturelles, ou les études démontrant la concentration grandissante au niveau du pouvoir du marché et le lien avec la hausse des cours permettent de venir appuyer les expériences concrètes et de les placer dans le contexte des évolutions globales.

PLAIDOYER NATIONAL ET INTERNATIONAL

Bien qu'elles varient fortement selon le contexte juridique, historique et politique des différents pays, les actions de plaidoyer, de pression et de lobbying au niveau national font partie de la lutte menée par la quasi-majorité des organisations. Des nombreux changements importants ont été obtenus à cet égard.

En tant que mouvement international, La Vía Campesina a réussi à ouvrir plusieurs espaces de plaidoyer à l'échelle mondiale. Aux yeux des organisations, il est important de

créer des outils au niveau international ayant pour objectif d'accompagner les luttes de sorte à provoquer le débat à ce niveau. Ces outils doivent aussi servir à la formulation de propositions de loi dans les pays et à renforcer la lutte contre la criminalisation et l'accaparement.

C'est pourquoi, La Vía Campesina, ses alliés et d'autres organisations de la société civile (ONG et mouvements sociaux) travaillent aussi au niveau des organismes des Nations Unies, notamment la FAO ou le Conseil des droits

de l'homme. Dans le même temps, la stratégie passe également par un rejet catégorique de la légitimité d'institutions internationales, comme l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, qui encouragent le renforcement du capital dans les zones rurales et urbaines.

Les trois exemples qui suivent illustrent les réalisations majeures obtenues au niveau international (FAO et autres instances onusiennes) et remportées avec la participation de La Vía Campesina notamment.

LES DIRECTIVES SUR LES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS

Les *Directives sur la bonne gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* représentent un instrument complet et de portée mondiale au service de la lutte en faveur des territoires pour les populations paysannes, de pêcheurs, d'éleveurs nomades et vivant des forêts. Adoptées en 2012 par la FAO et portées, notamment, par le CIP, leur formulation fut nourrie par les discussions et les nouveaux concepts liés au territoire, concepts débattus lors des conférences de Porto Alegre en 2006, de Nyéléni en 2007 ou lors de conférences des peuples autochtones, entre autres.

L'une des conditions préalables importantes ayant contribué à cette réussite fut la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), situé à Rome (FAO), qui permit aux organisations du CIP d'obtenir une participation institutionnalisée au sein du Comité. Bien qu'elles n'aient pas le droit de voter, ces organisations ont pris part, sur un pied d'égalité avec les autres membres du Comité, aux négociations du texte des Directives. « Cela change du tout au tout la dynamique de ces institutions. Les Directives représentent la première action réalisée par le CSA réformé qui a eu le plus grand impact à l'échelle internationale jusqu'à présent », explique Sofia Monsalve qui a participé aux négociations.

Le document contient plusieurs recommandations sur différents aspects d'une extrême importance tels que la réforme agraire, les droits des femmes, l'accès à la justice, la protection des défenseurs des droits à la terre, à la pêche et aux forêts, la participation des communautés dans les processus décisionnels, l'adoption d'une vision intégrale du territoire, de la pêche et des forêts, les droits ancestraux et informels et les systèmes d'auto-administration des communautés, les expulsions, la spéculation et la concentration foncières, les conflits armés et les situations d'occupation, le changement climatique ou encore les catastrophes naturelles.

L'esprit général du document est la reconnaissance explicite du fait que les ressources naturelles sont essentielles à la réalisation du droit à l'alimentation. Aussi, le document porte non seulement sur la terre, mais aussi sur une perception intégrale du territoire, reconnaissant, en outre et de façon claire, les droits coutumiers, communautaires et informels. La question des femmes et des jeunes constitue un axe transversal et large qui ne se limite pas uniquement à la possession individuelle mais inclut, notamment, le droit à la participation politique ou la promotion de leur participation au sein des systèmes coutumiers.

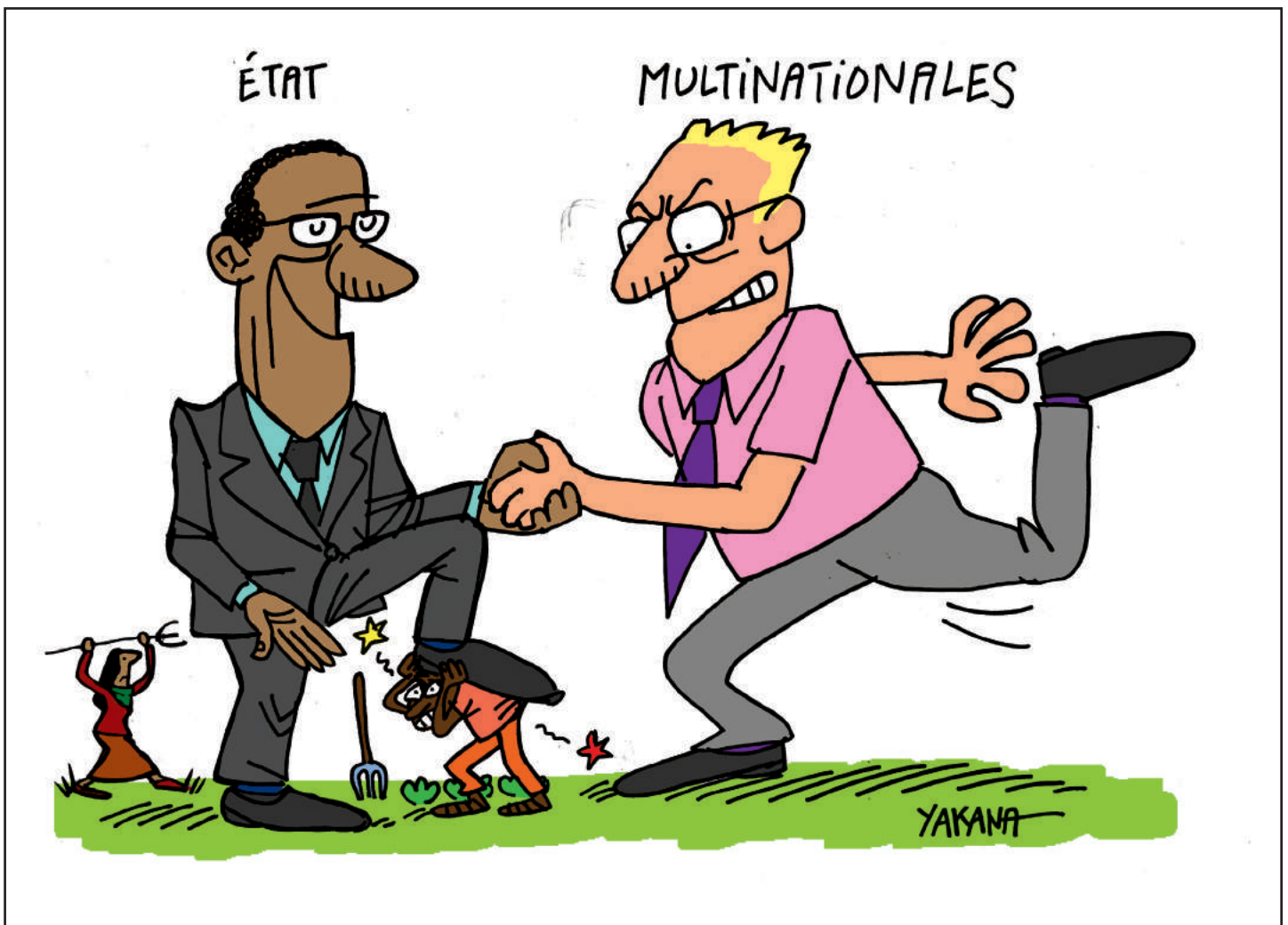
C'est dans cet esprit que les organisations ont décidé d'utiliser les Directives, « comme si elles n'étaient pas vo-

lontaines », comme un instrument important dans la lutte en faveur de politiques publiques et contre l'accaparement et la discrimination.

Pour autant, les espaces internationaux sont à l'image du pouvoir international actuel. Ainsi, les gouvernements et les agences bilatérales et internationales, soucieux de promouvoir un agenda focalisé sur la croissance économique, l'expansion des marchés fonciers et servant les intérêts commerciaux et financiers, sont également parvenus à faire inclure dans le document des références utiles à leurs fins. Par exemple : le caractère volontaire des Directives ; l'absence d'un mécanisme solide de suivi, une proposition que les organisations sociales ne réussissent pas à établir ; la référence à la sécurité alimentaire, non à la souveraineté alimentaire ; la réforme agraire basée non seulement sur l'expropriation mais aussi sur un

mécanisme d'achat-vente volontaire ; l'absence du droit à l'eau ou aux semences ; l'absence d'interdiction des investissements à grande échelle, même si des garde-fous importants sont prévus (l'obligation pour les opérations d'être approuvées par les parlements).

Ainsi, certains acteurs n'ont pas tardé à utiliser les Directives pour promouvoir un « investissement responsable », lequel va à l'encontre de l'esprit du document et tente en réalité de justifier l'accaparement. Parmi ces acteurs, figurent USAID (l'agence fédérale américaine pour le développement), la Nouvelle Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, ou le dénommé *Interlaken Group* (regroupant des sociétés, des banques, la Société financière internationale appartenant à la Banque mondiale, le DFID, l'agence britannique pour le développement, ainsi que quelques ONG internationales).



LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSANS ET DES PAYSANNES

Actuellement, l'une des étapes importantes en cours de négociation porte sur la **Déclaration sur les droits des paysans et des paysannes**. Suite à l'initiative de La Vía Campesina en 2012, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a approuvé la formation d'un groupe de travail mandaté pour élaborer la Déclaration. Ce groupe de travail est composé des organisations sociales et ONG appartenant au CIP et des représentants des États. À partir des contributions des participants, la Bolivie, qui occupe actuellement la présidence du groupe, travaille à l'élaboration d'un projet de texte de déclaration, lequel sera soumis au vote du Conseil des droits de l'homme avant approbation par l'Assemblée générale de Nations Unies.

À travers la Déclaration, l'intention est d'obtenir un cadre international protégeant les droits collectifs des petit-e-s paysan-ne-s, à savoir, leurs droits à la terre, à l'eau, aux semences et aux autres ressources productives, à la culture paysanne et à la biodiversité. La défense du rôle des femmes et leurs droits spécifiques, ainsi que la question des jeunes, sont aussi des éléments importants pour le monde paysan.

Les débats entre les organisations et les États s'articulent autour de deux grandes idées :

Les opposants à la Déclaration (en particulier des blocs comme l'Union européenne et les États-Unis) défendent l'argument selon lequel les droits humains sont universels, qu'ils ne sauraient être fragmentés ou spécifiés pour un seul groupe ou secteur, au risque d'inverser la logique du système des droits humains

et que « demain, les cordonniers et les menuisiers ne viennent réclamer leurs propres droits ». Le fond du débat est de savoir si les droits humains doivent être individuels ou s'il peut aussi exister des droits collectifs à l'intérieur du système des droits humains. Néanmoins, plusieurs pays africains, latino-américains et asiatiques soutiennent la Déclaration et estiment que le concept des droits comme uniquement individuels est une vue imposée par l'Occident.

La seconde idée est qu'il n'existe évidemment aucune lacune au niveau de la protection internationale et que la Déclaration n'est donc pas nécessaire. Pour autant, les vides sont évidents : il n'existe aucune protection des biens communs de l'humanité pour l'alimentation, ni des personnes qui produisent ces aliments et qui défendent les semences traditionnelles, le droit à l'eau ou les ressources productives, contre leur marchandisation. Sofía Monsalve, de l'organisation FIAN, qui participe aux négociations pour LVC, juge qu'« il existe des vides importants en termes de protection. Les normes internationales devraient continuer à évoluer, comme cela a été le cas par le passé à propos des droits sociaux par exemple. Derrière ces discussions, se posent des questions bien plus profondes : le rapport de la dignité humaine avec la nature, qui est une conception insuffisamment développée au sein des droits humains. Il s'agit également d'inclure d'autres types de relations avec la Terre mère, ce qu'en Amérique latine nous avons abordé sous le principe du *Buen Vivir*. »

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES : POUR UNE ACTION CONTRE L'IMPUNITÉ DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Derrière la criminalisation, les assassinats extrajudiciaires et les violences à l'encontre des défenseurs des droits humains et de l'environnement, l'une des questions fondamentales porte sur l'impunité des sociétés transnationales et de leurs dirigeants. Alors que les traités de libre-échange sont renforcés par l'instauration de tribunaux supra nationaux permettant aux entreprises de lancer des procédures contre les États, il n'existe aucun mécanisme international permettant aux populations de porter plainte contre les sociétés transnationales pour les crimes environnementaux, les assassinats de défenseurs des droits humains et de l'environnement, les expulsions forcées ou les violations des droits humains et du travail.

La « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à l'impunité », soutenue par La Vía Campesina, s'attache à mettre en lumière ces aspects et à mener des actions de plaidoyer au niveau du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Dans ce cadre, un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée a été formé pour développer un instrument juridique contraignant permettant de lutter contre l'impunité des sociétés transnationales.

En définitive, au-delà du travail mené par La Vía Campesina à l'échelle internationale, se pose une question qui n'est toujours pas tranchée : les instruments internationaux représentent-ils un mécanisme par lequel arriver au changement du modèle hégémonique, ce, dans le contexte d'une asymétrie de pouvoir comme celle d'aujourd'hui ? Dans quelle mesure la volonté politique conditionne-t-elle non seulement l'adoption mais aussi la mise en œuvre de ces déclarations et directives ? À quoi servent les déclarations internationales dans un contexte marqué par un recul du droit international en matière de droits humains et par une violation patente des conventions internationales contraignantes ?

Selon nous, ces luttes constituent un outil qui s'inscrit dans un processus œuvrant pour changer les perceptions et arriver à un modèle différent. Par ailleurs, ces déclarations et directives offrent une référence internationale dotant les populations d'un instrument supplémentaire pour accompagner les processus locaux au niveau des territoires contre les accaparements, la criminalisation et en faveur d'une réforme agraire et de la reconnaissance des droits collectifs. En ce sens, il convient de les envisager non comme un aboutissement mais plutôt comme un point de départ.

Conclusions :

**vers la convergence des luttes pour une
réforme agraire intégrale et populaire en
faveur de la souveraineté alimentaire !**

L'échange d'expériences, le dialogue des savoirs, l'analyse collective et les études en la matière ont permis de mettre en lumière l'ampleur véritable du renforcement du capital dans les zones rurales et urbaines en tant qu'élément constitutif du modèle de la croissance continue. Les conséquences résultant de la mainmise grandissante sur le système agricole et alimentaire réalisée par une alliance d'acteurs révèlent l'existence d'une contradiction profonde entre les intérêts du capital et la possibilité de jouir d'une alimentation saine et nutritive, de renouveler l'Humanité, les droits humains et de prendre soin de la Terre mère. Loin d'être isolées, ces expériences sont l'effet immédiat des cadres politiques et structurels mondiaux, décrits dans la présente publication.

Comment pouvons-nous obtenir le changement que nous souhaitons dans un monde marqué par de si grandes asymétries de pouvoir ? En pensant, en défendant et en forgeant une alliance solide entre les populations, les organisations, les mouvements et les personnes, dans les campagnes et les villes, alliance susceptible de parvenir au rapport de force nécessaire ! Nous construisons des territoires populaires où les aliments sont produits de façon saine et en harmonie avec la nature grâce à l'agroécologie et aux pratiques et connaissances populaires et ancestrales, ce qui nous permet de nourrir le monde ! Des territoires où la terre,

l'eau, les semences, les connaissances sont considérées comme les biens de l'Humanité remplissant une fonction d'alimentation pour les sociétés et de protection de la nature. Des territoires dotés d'une économie sociale et solidaire plaçant la vie digne de toutes et tous devant les intérêts de quelques-uns. Des territoires où les relations sociales sont libres de toute forme d'oppression patriarcale, raciste et de classe, où se mène la lutte contre la pauvreté, la misère et la migration forcée, et où la démocratisation des décisions politiques est une réalité.

La lutte pour une alimentation saine et nutritive est la lutte de toutes et de tous, dans les zones rurales et la société, contre le système hégémonique qui donne le contrôle sur l'alimentation des peuples aux sociétés transnationales !

La lutte pour un système agricole et alimentaire entre les mains des peuples n'est-elle pas, en définitive, une lutte contre le modèle qui génère des inégalités toujours plus extrêmes, à l'intérieur des sociétés et entre les pays ? Contre le modèle qui crée du travail précaire, qui balaie les droits du travail au nom de la « concurrence globale » ? Contre le modèle qui rend le logement dans les villes plus cher, qui pousse les personnes défavorisées en périphérie des villes ? Contre le modèle qui encourage des modes de transport polluant pour l'air et destructeurs pour le climat ? Contre le modèle qui favorise une consumma-

tion inlassable et crée des sociétés du gaspillage dans les pays du Nord, elles-mêmes moteur principal de l'avancée de l'extraction des matières premières dans les pays du Sud ? Contre le modèle qui accentue la privatisation des systèmes sociaux en les livrant aux mains des banques et des fonds d'assurance, lesquels ont provoqué cette concentration exorbitante de capital, à l'origine des accaparements ? Contre le modèle qui, en poussant la privatisation, happe les espaces publics et les services de base, comme l'eau potable, la gestion des déchets, l'éducation ou la santé ?

À nos yeux, s'ils varient d'un territoire à l'autre, dans les villes ou dans les campagnes, les mécanismes à l'œuvre relèvent du même paradigme qui s'est répandu aux quatre coins du globe et qui vise à soumettre la vie dans ses moindres aspects aux règles du marché au profit d'une minorité. En ce sens, la bannière de la réforme agraire intégrale et populaire inscrite dans la souveraineté alimentaire est non seulement une lutte portée par les organisations paysannes mais également une lutte pour tous les peuples !

Forgeons une convergence réunissant nos luttes que nous menons dans les campagnes et dans les villes pour construire les sociétés du Buen Vivir dans l'intérêt de tous les peuples et en harmonie avec la nature !

GLOBALISONS

LA LUTTE, GLOBALISONS L'ESPOIR !

Liste bibliographique pour aller plus loin

Les déclarations de La Vía Campesina

- Les déclarations de La Vía Campesina

L'évolution du concept de réforme agraire intégrale et populaire

- Movimento sem terra, A natureza da luta pela reforma agrária: contexto histórico e desafios atuais (en portugais uniquement)
- Peter M. Rosset, La reforma agraria, la tierra y el territorio: evolución del pensamiento de La Vía Campesina (en espagnol uniquement)
- Fausto Torres, Dueños de tierra, hacía una nueva reforma agraria (en espagnol uniquement)

Concentration des terres

- GRAIN, Affamés de terres : les petits producteurs nourrissent le monde avec moins d'un quart de l'ensemble des terres agricoles
- Définition de l'accaparement des terres : Ecoruralis, Proposition de définition de l'accaparement des terres, non publié

Accaparement des terres

- GRAIN, Accaparement mondial des terres agricoles en 2016 : ampleur et impact (comprenant également plusieurs études sur différentes thématiques comme les semences ou l'accaparement de l'eau)
- Hands off the land, Land concentration, land grabbing and people's struggle in Europe (en anglais uniquement, traite de l'accaparement des terres en Europe)
- Coordination européenne Vía Campesina, Réseau Access to land (en anglais uniquement)
- Parlement européen, Accaparement des terres et droits de l'homme: rôle des sociétés et entités financières européennes dans l'accaparement des terres en dehors de l'Union européenne (sur les acteurs de l'accaparement ; même si seuls les acteurs européens sont traités, ce rapport donne un bon aperçu des structures du capital dans les accaparements)

Liste bibliographique pour aller plus loin

Accaparement des océans

- Transnational Institute, *The Global Ocean Grab: A Primer* (en anglais ou en espagnol)

Privatisation des semences et organismes génétiquement modifiés

- ETC Group, *À qui appartient la nature ?*, *Breaking Bad* (uniquement en anglais) et autres rapports
- La Vía Campesina, *Los transgénicos amenazan la Soberanía Alimentaria y la economía campesina de los pueblos* (en espagnol uniquement)
- La Vía Campesina, *Campaña de las semillas* (en espagnol uniquement)

Femmes et féminisme paysan et populaire

- La Vía Campesina, *El feminismo campesino y popular* (en espagnol uniquement)
- La Vía Campesina, campagne « Stop à la violence contre les femmes ! »
- Sofia Monsalve, *Land and women*

Directives pour la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts

- CIP, *Manuel populaire des Directives pour la Gouvernance des Terres, Pêches et Forêts*
- FAO, *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*
- La Vía Campesina, *Le CSA : un nouvel espace pour les politiques alimentaires du monde. Opportunités et limites*
- La Vía Campesina, *Les Directives pour la gouvernance responsable des régimes fonciers à la croisée des chemins*

Campagne mondiale contre l'impunité des transnationales

- Campagne Stop à l'impunité des sociétés transnationales



La Via Campesina est un mouvement international qui défend une agriculture durable de petite échelle comme moyen de promouvoir la justice sociale et la dignité. Il rassemble des millions de paysannes et de paysans, de petits et de moyens producteurs, de sans terre, de femmes et de jeunes du monde rural, d'indigènes, de migrants et de travailleurs agricoles...

Le mouvement s'oppose clairement à l'agriculture industrielle et aux entreprises multinationales qui détruisent les personnes et l'environnement. Ses 164 organisations membres sont présentes dans 73 pays du monde.



VIACAMPESINAOFFICIAL



@VIACAMPESINAFR



WWW.VIACAMPESINA.ORG & TV.VIACAMPESINA.ORG

JUIN 2017